



HOCKEY

Robert Lang se révèle être une belle solution de rechange pour Bob Gainey > Page C 9

ÉCONOMIE

Ottawa et des provinces, dont Québec, s'engagent dans la restructuration des PCAA

GÉRARD BÉRUBÉ

Le long processus de restructuration des papiers commerciaux adossés à des actifs (PCAA) devrait connaître un dénouement heureux. Faisant face à une échéance ultime, les gouvernements d'Ottawa et de quelques provinces, dont Québec, sont convenus d'apporter l'aide additionnelle requise, sous forme de garantie ou de co-assurance, afin d'éviter un déraillement de l'«Accord de Montréal». L'on dit croire, à Ottawa, que cet appui, qui pourrait atteindre les 9,5 milliards, n'entraînera pas un déboursement de fonds publics.



Jim Flaherty

«Ce renfort vise à faciliter les négociations. Nous pensons qu'il ne sera pas utilisé», a précisé Jack Aubry, chargé des relations avec les médias au ministère fédéral des Finances. Le porte-parole faisait allusion aux modifications apportées la semaine dernière à l'accord initial prévoyant que les participants ne pourraient faire appel à ces garanties additionnelles «que dans l'éventualité où toutes les garanties collatérales disponibles auraient été toutes utilisées», peut-on lire dans le communiqué émis par le comité pancanadien des investisseurs de PCAA, présidé par Purdy Crawford.

Le plan de transformation des PCAA, connu sous le

nom d'Accord de Montréal, était menacé de déraillement la semaine dernière. Compte tenu de la détérioration continue de la valeur de ces papiers commerciaux, de nouveaux appels de garantie étaient exigés par les institutions financières signataires de l'entente initiale pour sauver cette restructuration touchant 32 milliards de dollars de PCAA non bancaires. Le plan reposait déjà sur des garanties de 39 milliards, mais des arrangements supplémentaires, d'une valeur de 9,5 milliards, étaient désormais requis, à défaut de quoi tout déraillait. Selon l'information qui circulait hier, les banques étrangères participantes à l'accord ont fixé l'ultimatum à lundi.

Se confinant jusque-là à un rôle d'observateur, le gouvernement fédéral était invité la semaine dernière à of-

frir ces garanties supplémentaires. Hésitant, et souhaitant depuis le départ que cette restructuration repose sur des solutions émanant uniquement du privé, Ottawa a été contraint d'agir vu l'ampleur des enjeux en cas d'échec. «La réussite d'une entente de restructuration protégera la stabilité financière et assurera la santé des marchés financiers du Canada», a souligné hier le ministre des Finances Jim Flaherty, dans son communiqué.

Québec aussi

Le Devoir indiquait vendredi dernier qu'Ottawa ne serait pas sans inviter les provinces également touchées par les PCAA à s'impliquer dans l'opération de

VOIR PAGE C 6: PCAA

BCE: la Cour suprême fait valoir l'intérêt supérieur

FRANÇOIS DESJARDINS

Dans le processus de vente de Bell Canada, le conseil d'administration devait d'abord et avant tout s'occuper des intérêts de l'entreprise, et non des intérêts de groupes particuliers, comme les actionnaires ou les détenteurs d'obligations. C'est l'argument qu'a fait valoir la Cour suprême hier en publiant les motifs de la décision du 20 juin dans laquelle elle avait entériné la transaction.

Les détenteurs d'obligations affirmaient depuis le début du projet de vente, à l'été 2007, que la nature de la transaction allait réduire la valeur de leur placement. Ils affirmaient que la société mère de Bell, BCE, s'était uniquement préoccupée de l'intérêt des actionnaires, lesquels auraient reçu une prime de 40 % pour leurs actions.

En mars 2008, le juge Joël Silcoff, de la Cour supérieure du Québec, a approuvé la transaction. Les détenteurs d'obligations ont porté la décision en Cour d'appel du Québec, qui a renversé la décision en mai.

Saisie du dossier de toute urgence, la Cour suprême a alors estimé, après seulement trois jours de réflexion en juin, que les détenteurs obligataires n'avaient pas été lésés. Du coup, elle cassait la décision de la Cour d'appel. Le plus haut tribunal du pays avait ajouté, comme c'est souvent le cas, que les motifs de sa décision viendraient plus tard.

La société, pas les parties

Hier, dans la publication de ces motifs, les juges de la Cour suprême ont précisé que le conseil de BCE n'avait pas à donner la priorité à l'un ou l'autre groupe. Les administrateurs ont des obligations envers la société et non envers les parties intéressées, ont écrit les juges du tribunal.

La transaction «ne modifie pas fondamentalement les droits des détenteurs de débetures [les titres obligataires en question]», ont écrit les six juges, entre autres observations. «L'investissement et le rendement prévus par contrat demeurent inchangés. La fluctuation de la valeur marchande des débetures associée à une variation de l'endettement est un phénomène commercial bien connu.»

«En s'appuyant sur ces considérations, et reconnaissant qu'il n'existe pas d'arrangement parfait, le juge de première instance [Silcoff] a conclu que le caractère équitable et raisonnable de l'arrangement avait été démontré. Cette conclusion n'est à notre avis entachée d'aucune erreur», ont écrit les juges.

Anita Anand, professeure associée à la faculté de droit de l'Université de Toronto, a dit lors d'un entretien que «les juges se rabattent sur le libellé précis de la loi canadienne», en ce sens que les membres d'un conseil d'administration doivent agir au mieux des intérêts de la compagnie. «Dans sa décision du mois de mai, la Cour d'appel du Québec avait considérablement élargi les devoirs des administrateurs», a-t-elle ajouté.

La notion d'intérêt de la société se trouve dans l'article 122 de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Dans une section appelée «Devoirs des administrateurs et dirigeants», la loi stipule ceci: «Les administrateurs et les dirigeants doivent, dans l'exercice de leurs fonctions, agir: a) avec intégrité et de bonne foi au mieux des intérêts de la société; b) avec le soin, la diligence et la compétence dont ferait preuve, en pareilles circonstances, une personne prudente.»

VOIR PAGE C 6: BCE



Le siège social de General Motors se reflète dans le rétroviseur d'une automobile, à Detroit. Même si elle n'a été balayée par aucun ouragan, Detroit a déposé de bien des égards La Nouvelle-Orléans de son image peu enviable de ville la plus sinistrée des États-Unis. Le mal qui la ronge? La déconfiture du secteur automobile.

CRISE AUTOMOBILE

«Motor City» est frappée de plein fouet

DAVID CRARY
COREY WILLIAMS

Detroit — Signe des temps en cette période de crise qui frappe de plein fouet Detroit, berceau d'une industrie automobile américaine au bord de la faillite: certains délinquants à «Motor City» préfèrent la prison à la liberté pour pouvoir manger, avoir un toit et bénéficier de soins médicaux.

«Pour la première fois, je vois des gens qui estiment en conscience qu'ils seront mieux en prison que dehors, sans abri et affamés», constate Joseph Williams, de l'association d'aide aux anciens délinquants New Creations Community Outreach. «En prison, ils ont trois repas chauds et un lit, alors ils commettent un délit pour y retourner en attendant des temps meilleurs», explique M. Williams.

Même si elle n'a été balayée par aucun ouragan, Detroit a déposé de bien des égards La Nouvelle-Orléans de son image peu enviable de ville la plus sinistrée des États-Unis. Le taux de chômage y atteint 21 %, des dizaines de milliers de logements et commerces sont abandonnés, l'ancien maire est en prison pour une affaire de textos à caractère sexuel, et même l'équipe locale de football américain, les Lions, enchaîne défaite sur défaite.

Déconfiture automobile

Mais le principal mal qui ronge Detroit est bien

VOIR PAGE C 6: DETROIT

À lire aussi en pages C 5 et C 6

■ Aide automobile: la Russie aussi ■ Les grandes lignes du plan d'aide aux constructeurs américains



Le président Bush a poursuivi hier une série d'interventions remarquables de l'État fédéral dans l'économie privée en annonçant une aide à GM et Chrysler.

Un nouveau coup aux grands principes

LAURENT LOZANO

Washington — Les États-Unis ont vu hier les principes vérifiés de l'économie de marché prendre un nouveau coup, de la main même d'un ardent défenseur, le président George W. Bush.

M. Bush a poursuivi une série d'interventions remarquables de l'État fédéral dans l'économie privée en annonçant une aide publique de 17,4 milliards \$US à deux des symboles de cette économie, le géant automobile General Motors et son concurrent Chrysler.

Selon M. Bush, ces intrusions sont imposées à son gouvernement par des circonstances économiques extraordinaires et le souci qu'il prend de l'état dans lequel Barack Obama trouvera les

VOIR PAGE C 6: BUSH

POUR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE AU QUÉBEC

Toute la vérité sur les projets, investissements et grands dossiers économiques de chez nous. Un regard objectif sur le Québec de demain.



POUR SOUTENIR LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DU QUÉBEC



Fédération des chambres de commerce du Québec fccq

ÉCONOMIE

Alcoa et Hydro-Québec ont renouvelé des ententes jusqu'en 2040

Avant renouvelé des contrats d'énergie, le producteur d'aluminium Alcoa pourra maintenant donner suite à ses projets d'expansion à Baie-Comeau. La société a signé des ententes avec Hydro-Québec sur le renouvellement de contrats qui prendront fin le 31 décembre 2040.

Ces ententes d'alimentation électrique, dont la signature a été annoncée hier, font suite à une entente de principe conclue le 4 mars dernier avec le gouvernement du Québec. Cette dernière portait sur le renouvellement des contrats d'énergie qui alimentent les trois alumineries d'Alcoa au Québec, soit les usines de Baie-

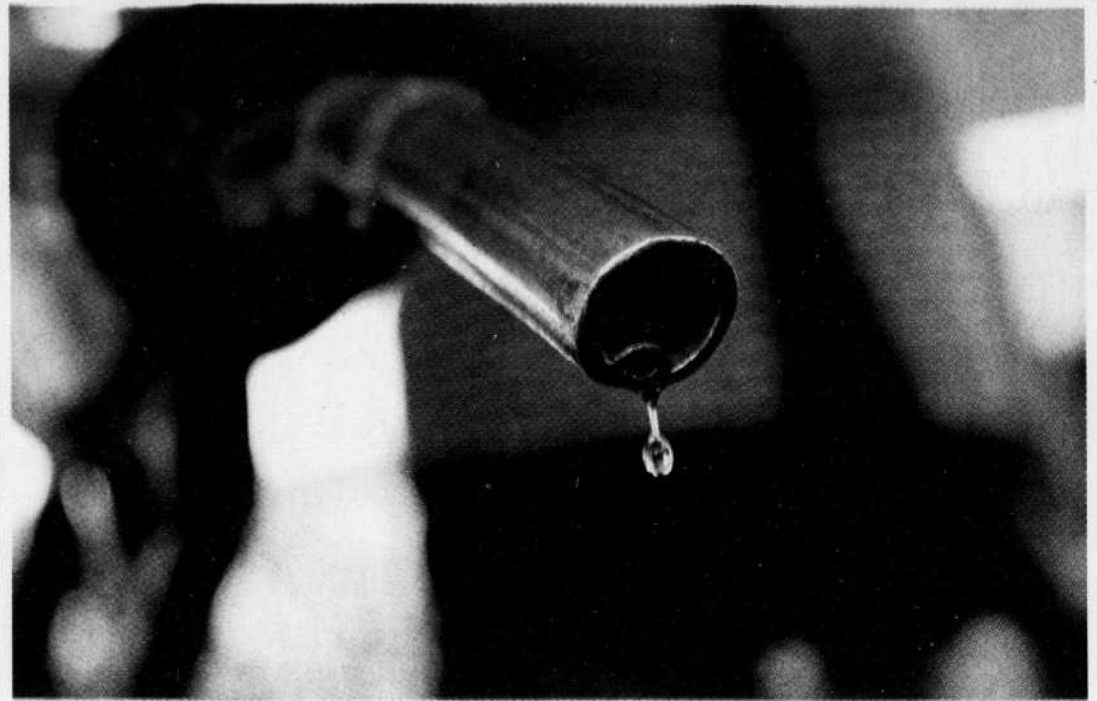
Comeau, Bécancour et Deschambault, et sur l'approvisionnement de nouvelles quantités d'énergie hydroélectrique en vue de l'expansion de l'aluminerie de Baie-Comeau et afin de permettre l'augmentation d'ampérage des alumineries, le cas échéant.

Alcoa pourra ainsi poursuivre ses projets d'investissement de 1,2 milliard \$US afin de moderniser l'usine de Baie-Comeau et la hausser à 548 000 tonnes métriques par année. Les études techniques initiales ont déjà commencé. La conversion et l'amélioration des technologies d'électrolyse visant à rendre l'usine plus écologique, ainsi que

l'expansion permettant la production de 110 000 tonnes métriques supplémentaires par année, devraient être complétées d'ici 2014.

Selon Jean-Pierre Gilardeau, président d'Alcoa Canada, des retombées économiques de quelque 540 millions \$CAN seront créées au Québec durant le chantier sur une période de quatre ans. Après la construction, l'exploitation continue devrait générer, sur place ainsi que pour les fournisseurs et sous-traitants, des retombées économiques de 470 millions par année et 3900 emplois.

La Presse canadienne



DARREN STAPLES REUTERS

La chute des prix de l'essence a largement compensé la hausse des prix des aliments.

L'inflation annuelle chute pour s'établir à 2 %

JULIAN BELTRAME

Ottawa — L'inflation annuelle au Canada a continué à reculer en novembre, alors que la chute abrupte des prix de l'essence a plus que compensé la hausse des prix des aliments.

L'inflation annuelle s'est établie à 2 % en novembre, comparativement à 2,6 % en octobre et à 3,4 % en septembre, a rapporté hier Statistique Canada.

Selon l'économiste Doug Porter de la Banque de Montréal, ce recul est beaucoup plus prononcé que celui qui était attendu.

Toutefois, les résultats enregistrés pour le mois de novembre prouvent qu'il n'est pas justifié de parler de déflation, selon l'économiste Avery Shenfeld, de la CIBC.

«Il n'y a pas de menace sérieuse de déflation au Canada», a-t-il affirmé, invoquant des salaires qui continuent à grimper, un taux de chômage qui, même au plus fort de la récession, sera probablement inférieur à celui enregistré durant les récessions précédentes, ainsi que le fait que la main-d'œuvre accapare une part importante du coût des services.

Le recul de novembre représente la deuxième baisse mensuelle consécutive de l'inflation annuelle. Elle ramène l'inflation d'ensemble à la cible préconisée par la Banque du Canada pour la première fois depuis avril.

Toutefois, l'inflation de base — qui exclut les éléments dont les prix sont volatils, comme les aliments

et l'essence — est passée de 1,7 % en octobre à 2,4 % en novembre.

Les prix de l'essence ont à nouveau joué un rôle important dans la baisse de l'inflation annuelle, a précisé Statistique Canada.

Selon l'agence fédérale, les prix de l'essence à la pompe ont chuté de 14,4 % comparativement à ceux affichés un an plus tôt — leur plus importante baisse en plus de deux ans —, mais ce recul a été contrebalancé par la baisse de la valeur du dollar canadien et la hausse des prix des aliments.

Sur une base mensuelle, les prix de l'essence ont diminué de 21,4 % par rapport à octobre, reflétant ainsi la chute de la valeur du baril de pétrole sur les marchés mondiaux.

La croissance des prix à la consommation a diminué dans toutes les provinces du Canada.

Au Québec, l'inflation annuelle s'est établie à 1,4 % en novembre, alors qu'elle était estimée à 2,3 % en octobre. Au Nouveau-Brunswick, elle n'était que de 0,6 %, comparativement à 1,8 % le mois précédent.

En excluant les prix de l'essence, l'inflation a progressé de 2,8 % au cours de la période de 12 mois terminée en novembre, en hausse par rapport à la croissance de 2 % enregistrée en octobre. Il s'agit du rythme de croissance le plus élevé inscrit depuis mai 2003, a précisé Statistique Canada.

La Presse canadienne

EN BREF

Un deuxième Wal-Mart québécois se syndique

Les 150 employés du magasin Wal-Mart situé dans le secteur Hull, à Gatineau, ont reçu une accréditation syndicale de la part de la Commission des relations de travail, après trois ans et demi de procédures juridiques devant plusieurs tribunaux. Le dossier est piloté par la section locale 486 des Travailleurs unis de l'alimentation et du commerce (TUAC). La direction de Wal-Mart entend contester cette décision, a toutefois déclaré hier son por-

te-parole, Yanik Deschênes. Selon l'entreprise, la section locale des TUAC qui s'occupe du dossier a changé en cours de route, ce à quoi les TUAC répondent qu'ils étaient en droit de le faire. Présentement, les deux seuls autres magasins syndiqués en Amérique du Nord sont ceux de Saint-Hyacinthe, où les négociations de convention collective se déroulent devant un arbitre, et de Weyburn, en Saskatchewan. Un des responsables des TUAC, Louis Bolduc, a affirmé dans un communiqué que l'objectif, à Hull, est de commencer à discuter d'une convention mais qu'aucune réunion n'est prévue pour l'instant. — Le Devoir

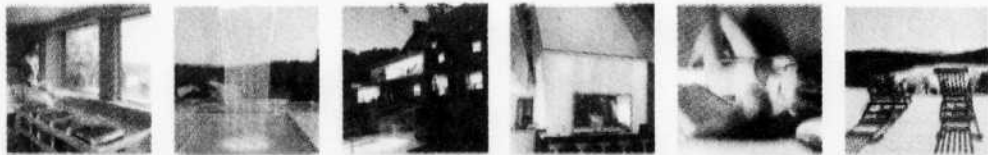
Voyage au bout du monde Les certificats-cadeaux BALNEA

Au cœur des Cantons de l'est, dans une réserve naturelle privée d'une beauté à couper le souffle, BALNEA c'est un rituel réinventé, un luxe nécessaire qui inspire, ressourçe, éveille.

- Expérience thermique d'une journée 495\$
- Forfait avec massage à partir de 1155\$
- Yoga et massage Sukhasana 1855\$
- Rituel Abénaquis à six mains 3505\$
- Forfait d'amoureux en vinothérapie 4105\$

Achat par téléphone ou en ligne pour réception le jour même.

BALNEA | Quand la détente devient une forme d'art



balnea
spa bromont-sur-le-lac

319, chemin du Lac Gale, Bromont-sur-le-lac
T: 450.534.0604 • F: 450.534.1225
info@balnea.ca • www.balnea.ca

Exceptionnellement situé sur les plaines d'Abraham, à cinq minutes à pied du Vieux-Québec, l'Hôtel Château Laurier vous offre la quiétude d'une cour intérieure et d'un des plus prestigieux parcs urbains tout en étant près de tout ce qui fait le charme de la vieille cité pour votre plus grand plaisir.

Les Week-ends à l'Hôtel Château Laurier

Les Grandes Tables du Vieux-Québec

- Hébergement pour 2 nuits
- Petit-déjeuner chaque matin
- 2 soupers gastronomiques dans l'un de nos restaurants partenaires: Louis-Hébert, Aux Anciens Canadiens, La Crémillère, Café Sirocco
- Service sur les repas

* Certaines conditions s'appliquent. Autres tarifs disponibles. Cartes-cadeaux disponibles.

À partir de

199\$*

Par personne
T.C. double

avec plaisir!

**HÔTEL CHÂTEAU
LAURIER QUÉBEC**

VIEUX-QUÉBEC • GRANDE ALLÉE • PLAINES D'ABRAHAM

1 866 305-1888

www.hotelchateaulaurier.com
laurier@vieuxquebec.com

VOTRE HÔTEL SUR LES PLAINES

EN BREF

Maintien de la croissance au Québec

Québec — La demande intérieure a contribué au maintien de la croissance économique au troisième trimestre au Québec. L'Institut de la statistique du Québec a annoncé hier que le PIB réel de la province avait augmenté de 0,6 % au taux annuel désaisonnalisé pendant cette période de trois mois. Des hausses annualisées de 0,3 % et de 1,2 % avaient été enregistrées aux premier et deuxième trimestres. Au cumul, pour les trois trimestres de 2008, le PIB a augmenté de 1,1 % au Québec, comparativement à 1 % au Canada. Selon l'Institut, la croissance cumulée de la demande intérieure finale au Québec, établie à 4,3 %, s'avère plus vigoureuse qu'au Canada où elle est estimée à 3,7 %. Au troisième trimestre, la croissance économique au Québec était due essentiellement à la demande intérieure finale, qui a ralenti cependant à 0,5 %. — La Presse canadienne

Davantage d'assurance-emploi

Ottawa — En octobre, 486 200 Canadiens ont reçu des prestations ordinaires d'assurance-emploi. Il s'agit d'une hausse de 3500, ou de 0,7 %, par rapport à septembre, selon Statistique Canada. Le nombre de prestataires s'est accru de 24 200 entre octobre 2007 et octobre 2008, en hausse de 6,9 %. Les plus importantes augmentations sont survenues dans les régions d'Oshawa et de Windsor. Parmi les provinces, l'Ontario, la Colombie-Britannique et le Yukon ont affiché les plus importantes hausses d'une année à l'autre. Trois provinces ont affiché des diminutions, soit la Saskatchewan (-4,8 %), le Québec (-2,4 %) et le Nouveau-Brunswick (-0,3 %). — La Presse canadienne

As-tu l'oreille à Montréal?
CIBL Radio-Montréal 101,5 FM

Le citoyen numérique

Jeudi à 13h

Au cœur des technologies, Michel Dumais trouve la place du citoyen.

Conception graphique KAIKEEV



101.5 Radio-
Montréal
www.cibl1015.com

ÉCONOMIE

Retour sur le CELI

L'année 2009 marque l'arrivée du compte d'épargne libre d'impôt (CELI). Ce nouveau programme à incidence fiscale se veut rien moins que le changement le plus important apporté au système d'épargne canadien depuis le lancement du REER, selon les prévisions d'Ottawa. Effectivement, il tient bien la comparaison avec d'autres programmes à incidence fiscale tels que l'épargne-retraite. Petit retour sur cette nouveauté fiscale.



GÉRARD BÉRUBÉ

Le CELI vient jouer dans les plates-bandes du REER. Et il comble une lacune, celle maintes fois déplorée par les spécialistes trouvant discutable qu'on frappe d'impôt des revenus générés sur une somme d'argent déjà imposée. Dans ce contexte, le CELI peut très bien s'accommoder de l'étiquette qui lui a été accolée par le gouvernement fédéral, qui l'a qualifié de deuxième révolution dans le monde de l'épargne depuis l'avènement des REER, il y a 50 ans.

Rappelons que ce type de compte existe déjà aux États-Unis et au Royaume-Uni. On les appelle comptes de retraite individuels. Les Canadiens y auront droit. Dès 2009, tous les épargnants pourront cotiser jusqu'à 5000 \$ par année à un CELI.

Ces cotisations ne sont pas déductibles du revenu imposable, mais le revenu généré sur cette épargne ne sera pas imposé (toujours, les pertes sur placement ne pourront être utilisées à des fins fiscales).

Le titulaire peut utiliser l'argent du compte comme bon lui semble. Le plafond annuel des cotisations permises sera indexé par multiples de 500 \$, et les cotisations permises non utilisées pourront être reportées aux années suivantes. Même les retraits effectués au cours d'une année pourront se transformer en cotisations du même montant au cours des années suivantes. Donc, pas de déductions mais pas d'impôt, ni sur les retraits ni sur les revenus dégagés sur les placements permis, qui sont similaires à ceux admissibles pour les REER.

A titre de comparaison, avec un REER, on se retrouve avec un régime d'impôt différé, ou d'étalement du revenu imposable. Les cotisations maximales permises atteindront en 2009 le moindre de 21 000 \$ ou de 18 % du revenu gagné en 2008 (ce plafond étant amputé d'un facteur d'équivalence si le titulaire cotise à un régime de pension). Ces cotisations donnent droit à une déduction, et les sommes injectées dans un REER s'accumulent à l'abri de l'impôt.

Mais le fisc se sert lors du retrait. A ce moment-là, le capital et le revenu de placement accumulé deviennent pleinement imposables, et ce, sans discernement. Les revenus d'intérêt, de dividendes et de gain en capital perdent donc leurs particularités fiscales quand ils sont générés à l'intérieur du régime. Ces retraits sont obligatoires à la fin de l'année civile au cours de laquelle le titulaire atteint l'âge de 71 ans.

Le titulaire essaiera donc de faire coïncider ses retraits avec une période pendant laquelle le taux d'imposition sera plus faible, généralement à la retraite ou à l'occasion d'un congé sabbatique prolongé. Et s'il a le choix, il favorisera, à l'intérieur de son REER, un placement produisant un revenu d'intérêt, laissant hors REER les titres générant des dividendes et du gain en capital.

Ces arbitrages n'auront plus d'importance avec le CELI. Et pour les retraités, toute somme qui sort de ces comptes ne modifiera en rien les prestations sous forme de pension de vieillesse. Quant aux montants retirés, parce qu'ils ne sont pas imposés, ils ne seront pas considérés dans le calcul du droit à des prestations ou à des crédits fondés sur le revenu.

Le CELI convient très bien à la personne retraitée disposant d'un surplus d'épargne, ou à ces retraités qui bénéficient de suppléments de revenu et qui ne veulent pas que les prestations reçues en supplément soient amputées, ou encore à ces rares personnes ayant utilisé toutes leurs cotisations à un REER. Ici, on peut inclure les personnes encore actives sur le marché du travail et qui cotisent à un régime complémentaire de retraite, ces cotisations entrant dans le calcul d'un facteur d'équivalence venant réduire les contributions

permises au REER. Si le contribuable n'a pas besoin du remboursement d'impôt associé à une contribution REER...

CELI ou REER: lequel est le plus avantageux? Tout dépend du taux d'imposition à l'entrée et à la sortie, ou du fait d'avoir besoin des fonds avant la retraite. Selon les calculs du ministère fédéral des Finances, à taux d'imposition égal, tant lors de la cotisation que lors du retrait, les deux programmes s'équivalent en matière d'incidence fiscale. Toutefois, «l'épargne versée dans un REER offrira un taux de rendement net supérieur à celui du CELI si le taux d'imposition effectif lors du retrait est inférieur au taux d'imposition effectif lors de la cotisation», souligne-t-on dans les documents budgétaires.

Comparaisons

Cela dit, une nuance devient intéressante. Le magazine spécialisé *Conseiller*, publié aux Éditions Rogers, présente les calculs suivants, proposés par la notaire Luce Samoisette. Un investissement de 5000 \$ par année, pendant dix ans, est fait dans un CELI et un autre de 5000 \$ est injecté dans un REER. L'économie d'impôt générée par le REER est réinvestie dans ce régime.

Après dix ans, au taux annuel de 5 %, le capital-REER atteint 99 100 \$ et celui du CELI, 66 034 \$, pour un total de 165 134 \$. Si la totalité des 10 000 \$ est injectée dans le REER et le retour d'impôt de 5000 \$ est dirigé vers un CELI, après dix ans, au taux annuel de 5 %, le capital-REER devient 132 068 \$ et celui du CELI reste à 66 034 \$, pour un total de 198 102 \$. La différence entre les deux stratégies est d'environ 33 000 \$, favorisant une contribution maximale au REER.

Ce même calcul et cette même comparaison, sur 20 ans, se traduit par un différentiel de 87 000 \$ à l'avantage d'une contribution maximale au REER et d'une cotisation de l'économie d'impôt dans un REER.

Vu autrement, dans le premier cas, la sortie de fonds totale est de 10 000 \$ par année mais le placement total est de 12 500 \$. Dans le deuxième cas, la contribution est la même, soit 10 000 \$ par année, mais le placement total est de 15 000 \$.

Quant à leur raison d'être, on présentait le REER comme un stimulant incitant les contribuables à accroître leur patrimoine-retraite. Le ministre des Finances y voit effectivement une façon d'encourager les contribuables à dégager cette épargne qui leur permettra de réaliser leurs buts, soit «lancer une petite entreprise, acheter une nouvelle maison ou une nouvelle voiture, ou prendre des vacances».

Le Devoir



Le chef du NPD, Jack Layton, était de passage à Montréal hier pour offrir son appui aux travailleurs de la raffinerie Petro-Canada, en lock-out depuis plus d'un an. Au moment de sa visite, une entente de principe entre le syndicat et la direction de l'entreprise était annoncée.

Une entente de principe est conclue à la raffinerie de Petro-Canada

Si elle est acceptée par les salariés, l'entente mettra fin à un lock-out de plus d'un an

MAGDALINE BOUTROS

Une entente de principe a été conclue entre Petro-Canada et le syndicat des employés de sa raffinerie de l'est de Montréal en vue du renouvellement de la convention collective.

La direction de la section locale 175 du Syndicat canadien des communications, de l'énergie et du papier (SCEP-FTQ) recommandera à ses membres d'accepter l'accord. Une assemblée se tiendra à cet effet mardi prochain, le 23 décembre. Si l'entente est approuvée, elle mettra fin à un lock-out de plus d'un an, déclenché le 17 novembre 2007, qui touche 260 employés.

Selon Daniel Cloutier, représentant national pour le SCEP, les employés étaient déterminés à ne pas céder face aux demandes de la pétrolière. «On n'était pas en guerre ou à la chasse, on était chassé, on était la proie», a-t-il lancé. Les employés pourront, selon lui, crier victoire mardi soir, se disant satisfait de l'entente intervenue avec la partie patronale. «Pour la première fois, il s'agit d'une entente conclue entre les parties que nous allons être contents de soumettre à nos membres», a-t-il déclaré.

Les détails de l'entente ne seront toutefois dévoilés qu'après l'assemblée de mardi.

Selon le syndicat, la pétrolière exigeait des concessions majeures sur des acquis syndicaux, la formation de la main-d'œuvre ainsi qu'en matière de santé et sécurité. Le syndicat réclamait à la pétrolière les mêmes conditions salariales que celles accordées au personnel d'autres usines canadiennes de Petro-Canada.

La convention collective avait pris fin le 31 janvier 2007.

Le retour au travail risque maintenant d'être difficile. Les négociations ont été longues et ardues. Le syndicat a notamment accusé Petro-Canada d'avoir employé des briseurs de grève pour mener à bien ses activités à sa raffinerie de l'est de Montréal. «Il y a des plaies vives. L'employeur devra réaliser des efforts pour ramener la confiance», a lancé Daniel Cloutier.

également pesé dans la balance, croit Daniel Cloutier.

Dan Sorochar, vice-président, Raffinage et Approvisionnement pour Petro-Canada, s'est contenté de déclarer par voie de communiqué être satisfait de l'entente de principe. Il l'a décrite comme étant «juste et équilibrée à la fois pour la compagnie et ses employés».

Un porte-parole de Petro-Canada, Michael Southern, n'a pas voulu commenter davantage.

La Presse canadienne

-trente-

Le magazine du journalisme québécois

2008

L'année où ce décollé est devenu une affaire d'État



Décembre 2008 - Janvier 2009
Volume 25, numéro 1, 3,99 \$
Contrat de vente # 40027110

-trente-

Le magazine du journalisme

En kiosque maintenant

Abonnement et information:
514 522-8033
www.le30.org

Vous avez des droits nous pouvons vous aider

Yves Ménard
A v o c a t

Vieux-Montréal

514.861.0469

❄️ LE DEVOIR ❄️

SERVICE À LA CLIENTÈLE

HORAIRE DU TEMPS DES FÊTES

Mercredi, 24 décembre : 7h30 à 16h30***

Jeudi, 25 décembre : FERMÉ

Vendredi, 26 décembre : FERMÉ

Lundi, 29 décembre : 7h30 à 16h30

***Pour être effectives le 27 ou le 29 décembre, les demandes d'arrêts temporaires de livraison par camelot doivent nous parvenir au plus tard le 24 décembre avant 10h.

LE MARCHÉ BOURSIER

Main table containing stock market data for Toronto and New York, organized into columns A, B, C, D, F, H, J, K, M, R, S, T, Z, and C. Each column lists various stocks with their volume, bid, ask, and price change.

TORONTO

Ces titres, transigés hier, sont présentés en ordre alphabétique et leur valeur est exprimée en dollars canadiens. Les lettres a et b différencient les catégories d'actions ordinaires sans droit de vote ou à droit de vote subalterne; p ou o- actions privilégiées dont le dernier dividende n'a pas encore été versé; u= unité de capital-action; v= dividende variable; wd ou w= bon de souscription (warrant); z= lot brisé.

LES COTES TORONTO NEW YORK. Table showing market indices: TSX 8552.00 (+126.65), Dow Jones 8579.11 (-25.88), DOLLAR 1\$ canadien (-1.11), à New York 836.40 \$us (-23.20).

LES DEVISES

Table listing exchange rates for various countries: Afrique du Sud (rand) 0.1273, Arabie saoudite (ryyal) 0.3273, Argentine (peso) 0.3596, Australie (dollar) 0.8311, Bahamas (dollar) 1.2275, Barbade (dollar) 0.6168, Bermudes (dollar) 1.2275, Brésil (real) 0.5153, Caraïbes (dollar) 0.4597, Chili (peso) 0.00193, Chine (renminbi) 0.1794, Colombie (peso) 0.000565, Corée (won) 0.00095, Costa Rica (colón) 0.02220, Égypte (livre) 1.2230, États-Unis (dollar) 0.7226, Europe (euro) 1.7020, Haïti (gourde) 0.0311, Hong Kong (dollar) 0.1584, Thaïlande (baht) 0.0366, Inde (roupie) 0.0261, Indonésie (roupie) 0.000113, Israël (shekel) 0.3286, Jamaïque (dollar) 0.0155, Japon (yen) 0.013722, Liban (livre) 0.000618, Malaisie (ringgit) 0.3540, Maroc (dirham) 0.1515, Mexique (peso) 0.0366, Norvège (couronne) 0.1734, Nouvelle-Zélande (dollar) 0.7037, Pérou (sol) 0.3962, Philippines (peso) 0.0263, République dominicaine (peso) 0.0486, Rép. tchèque (couronne) 1.6232, Royaume-Uni (livre) 0.8236, Russie (rouble) 0.0435, Singapour (dollar) 0.8416, Suède (couronne) 0.1558, Suisse (franc) 0.1070, Taïwan (dollar) 0.3658, Thaïlande (baht) 0.0366, Tunisie (dinar) 0.8293, Venezuela (bolivar) 0.572368.

COUP D'ŒIL



Table titled 'La Bourse de Toronto' showing S&P TSX Composite (857100), S&P TX20 Smallcap (855100), S&P TX40 MidCap (855100), S&P TX60 (855100), S&P TX60 Capped (855100), Cdn Consumer Discretionary (855100), Cdn Consumer Staples (855100), Cdn Div Metals & Mining (855100), Cdn Energy (855100), Cdn Financials (855100), Cdn Gold (855100), Cdn Health Care (855100), Cdn IT (855100), Cdn Industrials (855100), Cdn Materials (855100), Cdn Real estate (855100), Cdn Telecomm Services (855100), Cdn Utilities (855100).

Table titled 'Le Marché Américain' showing 30 Industriels (550152), 20 Transports (33619), 15 Services publics (43068), 65 Dow Jones Composite (626840), Composite NYSE (5616.12), Indice AMEX (1341.44), NASDAQ (1564.32).

Table titled 'Les plus actifs de Toronto' listing companies like URANIUM ONE INC, NORTEL NETWORKS, NVENTA, HORIZONS BETAPRO, etc., with volume, bid, ask, and price change.

Table titled 'Les plus actifs du Canadian Venture' listing companies like GOLD WHEATON, PALO DURO ENERGY, COPPER CANYON, etc., with volume, bid, ask, and price change.

Advertisement for decisionplus.com, featuring the text 'Procurez vous une Vision du marché boursier' and contact information.

Table titled 'INDICES QUÉBEC' showing market indices for December 2008: IQ-30 (804.93), IQ-120 (794.60).

Advertisement for the Centre d'Analyse et de Suivi de l'Indice Québec, featuring a line graph and contact information.

ÉCONOMIE



Le premier ministre russe, Vladimir Poutine, visitait hier les installations du constructeur de poids lourds Kamaz au Tatarstan, à un millier de kilomètres à l'est de Moscou.

Aide automobile: la Russie aussi

Moscou dévoile un plan de soutien à l'industrie sur fond de protestations

BENOÎT FINCK

Moscou — Le premier ministre russe, Vladimir Poutine, a annoncé hier un plan de soutien à l'industrie automobile du pays et appelé ses concitoyens à acheter « russe », ignorant le mécontentement croissant de la population contre la hausse des taxes sur les véhicules importés.

Le gouvernement prévoit de subventionner les emprunts pour l'achat de véhicules produits en Russie, a déclaré M. Poutine au cours d'une visite à Naberejnye Tchelny, patrie du constructeur de poids lourds Kamaz au Tatarstan, à un millier de kilomètres à l'est de Moscou.

Il a proposé de garantir les émissions obligataires des constructeurs russes jusqu'à 70 milliards de roubles (2,8 milliards de dollars), une mesure qui les assure d'être remboursés, dans un secteur très dépendant des crédits aux consommateurs mis à mal par la crise financière.

De plus, l'État va consacrer 12 milliards de roubles supplémentaires en janvier pour l'achat de voitures par des administrations, a-t-il ajouté, suggérant aux particuliers et entreprises publiques du

pays de n'acquiescer que des véhicules de fabrication russe.

« Aujourd'hui, alors que nos fabricants sont contraints de réduire leur production, je considère qu'il est totalement inadmissible de dépenser de l'argent pour acheter des voitures importées », a lancé M. Poutine.

« Aujourd'hui, alors que nos fabricants sont contraints de réduire leur production, je considère qu'il est totalement inadmissible de dépenser de l'argent pour acheter des voitures importées »

Il a fait ces déclarations alors que les manifestations de particuliers se multiplient, notamment dans l'est du pays où les voitures japonaises sont très en vogue, contre la hausse des taxes sur les véhicules importés.

Quelque 6000 automobilistes — une mobilisation importante en Russie — se sont ainsi rassemblés le 14 décembre à Vladivostok pour protester contre cette mesure protectionniste décidée par M. Poutine. De nouvelles ma-

nifestations sont prévues ce week-end dans le pays, notamment en Extrême-Orient russe ainsi qu'à Moscou.

Environ 200 000 personnes travaillent dans l'importation, la vente et la maintenance des voitures étrangères dans la région de Vladivostok et redoutent que cette mesure n'entraîne une baisse de la demande qui menacerait leurs emplois.

Leurs craintes semblent justifiées, à en croire les projections annoncées hier par le vice-ministre de l'Industrie, Andreï Dementiev: les ventes de voitures neuves particulières importées devraient chuter de 47 % en 2009.

Les Russes sont très friands de voitures étrangères à l'esthétique plus alléchante que les modèles russes: plus des trois quarts des automobiles vendues en Russie sont des marques étrangères. En augmentant les taxes à l'importation, M. Poutine a donné gain de cause aux constructeurs russes

qui avaient entrepris une campagne de lobbying en ce sens auprès des autorités, pour tenter de relancer leurs ventes.

Car la demande dans l'industrie automobile a drastiquement chuté depuis l'été en raison de la crise économique et financière, alors que ce secteur en plein boom ces dernières années était considéré par tous les constructeurs étrangers comme le plus prometteur d'Europe.

Les ventes de voitures en Russie ont chuté de 28 % en novembre par rapport à août, a indiqué hier le ministre de l'Industrie, Viktor Khristenko. En conséquence, les principaux constructeurs russes et étrangers revoient leurs prévisions de production, tandis que les plus grands constructeurs du pays, AvtoVAZ, GAZ et Kamaz demandent l'aide de l'État.

Les perspectives sont peu encourageantes, selon le cabinet de conseil et d'audit PricewaterhouseCoopers: les ventes de voitures en Russie devraient chuter l'an prochain dans une fourchette comprise entre 15 et 45 %, en raison de la faible demande, la hausse du chômage et la dévaluation du rouble.

Agence France-Presse

ÉTATS-UNIS

Paulson veut débloquer l'autre moitié du plan d'aide

Washington — Le secrétaire au Trésor américain, Henry Paulson, a annoncé hier qu'il allait demander prochainement au Congrès des États-Unis de débloquer la seconde tranche de 350 milliards \$US prévue dans le plan de sauvetage du système financier approuvé en octobre.

Les mesures annoncées hier en faveur des constructeurs automobiles General Motors (GM) et Chrysler font que la première tranche prévue par ce plan a été entièrement allouée, indique M. Paulson dans un communiqué.

Même si le déboursement effectif de l'intégralité des fonds alloués ne se fera pas « avant le début de l'année prochaine », « il est clair [...] que le Congrès va devoir débloquer le reste [des fonds prévus par ce plan] pour soutenir la stabilité du système financier », ajoute-t-il. « Je vais discuter des modalités avec les dirigeants du Congrès et l'équipe de transition du président élu dans un avenir proche », écrit M. Paulson.

Noté en octobre par le Congrès, le plan de sauvetage des banques institué par la loi de stabilisation économique d'urgence prévoit 700 milliards laissés à la discrétion de M. Paulson pour tenter de maintenir le système financier à flot. Cette somme était divisée en deux et le déblocage de la seconde tranche nécessitait un nouveau passage devant le Parlement.

Le gouvernement a déjà presque entièrement utilisé la première tranche puisqu'il en a alloué 348,4 milliards, et même un peu plus si l'on ajoute les quatre milliards qui devaient être mis à la disposition de GM en février.

De l'enveloppe, 250 milliards ont été alloués à la recapitalisation des banques. Sur ce montant, 167,5 milliards ont déjà été effectivement dépensés en échange d'une prise de participation de l'État fédéral dans le capital des banques secourues. De plus, 20 milliards de dollars ont été alloués à une facilité de soutien au crédit à la consommation, dans laquelle la Réserve fédérale (Fed) jouera le rôle principal et que le Trésor



LUCAS JACKSON REUTERS
Henry Paulson

souhaite voir mise en place en janvier, justement pour relancer les crédits pour l'achat d'automobiles. Et 25 milliards ont été dévolus au sauvetage de la banque Citigroup, 40 milliards à celui de l'assureur AIG.

A cela s'ajoutent les 17,4 milliards devant être débloqués rapidement sous forme de prêts pour GM et Chrysler, comme l'a annoncé le président Bush hier.

Des détails

Le déblocage des 350 milliards restants risque cependant de ne pas aller de soi. Contrairement à ce qui s'était passé pour la première tranche, le Trésor devra détailler la façon dont les fonds seront utilisés, et notamment préciser s'il compte intensifier les programmes déjà mis en œuvre ou en lancer de nouveaux, et il devra évaluer ses besoins futurs, ont indiqué des responsables du Trésor sous le couvert de l'anonymat.

« Le Congrès a dit qu'il ne donnerait pas [les fonds] à moins qu'il n'y ait une sorte de plan contre les saisies immobilières », a dit l'un d'entre eux. Jusqu'à présent, M. Paulson s'est opposé à l'utilisation de sa cagnotte pour aider les propriétaires de leur logement en défaut de paiement.

Agence France-Presse

Le pétrole chute à New York pour l'expiration du contrat de référence

New York — Les prix du pétrole ont de nouveau chuté hier à New York sur le contrat de référence, qui se terminait le jour même, à cause d'importantes spéculations, tandis que les cours étaient stables ou en petite hausse sur les contrats postérieurs.

Sur le New York Mercantile Exchange (Nymex), le baril de *light sweet crude* pour livraison en janvier a fini à 33,87 \$US, en baisse de 2,35 \$US par rapport à son cours de clôture de jeudi.

Les prix ont glissé jusqu'à 32,40 \$US, un niveau qui n'avait pas été vu depuis le 9 février 2004.

« Le contrat de référence, pour livraison en janvier, est déconnecté du marché », a constaté l'analyste indépendant Ellis Eckland.

Le contrat pour livraison en février, qui fera référence à partir de lundi, a en effet terminé en hausse de 69 \$US, à 42,36 \$US.

Et à Londres, le baril de Brent a lui aussi terminé à un niveau bien plus élevé, en progression de 64 \$US, à 44,00 \$US.

Les investisseurs en possession du contrat à livraison en janvier se sont trouvés forcés de s'en débarrasser.

Les capacités de stockage à Cushing, dans l'Oklahoma, au centre

des États-Unis, point de livraison du pétrole échangé sur le Nymex, ont atteint le maximum de leur capacité. Dans l'incapacité de stocker le pétrole qui leur revenait dès la fin de la séance, les investisseurs ont dû se débarrasser du contrat, a expliqué Ellis Eckland.

Par ailleurs, pour Phil Flynn, d'Alaron Trading, certains investisseurs qui avaient parié sur une reprise du marché et avaient attendu le dernier moment ont vendu pour couvrir leurs positions.

« Il y a plusieurs mois, beaucoup de gens ont acheté du pétrole, l'ont gardé pour le vendre à un prix plus élevé pour livraison en janvier. Ce pétrole arrive maintenant sur le marché, va l'inonder et faire baisser les prix », a ajouté l'analyste.

Les investisseurs tentent de faire des paris sur l'évolution du marché, qui a perdu les trois quarts de sa valeur depuis ses sommets en juillet, en attendant d'évaluer un cours plancher.

Les spéculations sont d'autant plus fortes que les prix des contrats plus éloignés sont plus élevés, encourageant les investisseurs à faire des réserves pour revendre plus tard à un prix plus élevé.

Agence France-Presse



Conseil interprofessionnel du Québec

Le Conseil interprofessionnel du Québec est le regroupement des 45 ordres professionnels. Le Conseil est à la recherche d'une personne dynamique et dotée de solides habiletés pour assumer le poste de :

CHARGÉ-E D'AFFAIRES PROFESSIONNELLES

Tâches

- Apporte un soutien à différentes fonctions de la direction générale.
- Apporte un soutien aux activités du Conseil, dont l'organisation et le suivi de rencontres.
- Effectue des recherches et des analyses :
 - assure la vigie stratégique, en recueillant, organisant et analysant l'information
 - produit des compte-rendu, des rapports et autres documents
 - collabore à la réalisation de mémoires et d'avis
- Apporte un soutien aux ordres, notamment en réponse aux demandes d'information.

Exigences du poste

- Diplôme universitaire de premier cycle dans un domaine pertinent
- Expérience de travail pertinente d'au moins trois ans
- Capacité de recherche, d'analyse et de rédaction
- Capacité d'interaction
- Maîtrise du français parlé et écrit
- Sens de l'organisation
- Bonne connaissance de l'environnement informatique

Atouts

- Expérience en analyse de politiques publiques
 - Expérience en communication
 - Connaissance du système professionnel ou d'un domaine connexe
- La rémunération associée à ce poste se situe entre 42 800 \$ et 61 500 \$.

Faire parvenir un curriculum vitae d'ici le 16 janvier 2009 à l'adresse suivante :

Directeur général
Conseil interprofessionnel du Québec
550, rue Sherbrooke Ouest, Tour Ouest, bureau 890
Montréal (Québec) H3A 1B9
courrier@professions-quebec.org

Nous ne communiquerons qu'avec les candidates et les candidats retenus pour entrevue.

CARRIÈRES ET PROFESSIONS



Centre hospitalier régional de Trois-Rivières

APPEL DE CANDIDATURES

DIRECTEUR DES RESSOURCES FINANCIÈRES

L'ÉQUIPE DU CHRTR RECHERCHE

Un gestionnaire de haut niveau, doté d'une solide expérience en gestion des ressources financières.

Le CHRTR est un établissement de santé dynamique et en pleine croissance.

LES DÉFIS

- S'assurer de la dispensation des services financiers et des programmes cadres en gestion financière dans l'établissement, incluant les activités relatives aux approvisionnements.
- Élaborer et mettre en place des contrôles internes et du suivi du processus budgétaire de l'établissement (Budget annuel de plus de 175 M \$).
- Assurer au vérificateur externe la disponibilité des informations relatives à la réalisation de son mandat.
- S'assurer de la gestion efficiente des services sous sa responsabilité.
- Soutenir et encadrer les chefs de service de sa direction dans la réalisation des activités de gestion.
- Siéger au Comité de direction et collaborer avec les autres cadres supérieurs à l'amélioration de la qualité et de la performance des services, à leur coordination et à leur harmonisation avec la mission de l'établissement.

Le CHRTR est devenu l'un des dix plus importants centres hospitaliers au Québec suite à la fusion des deux principaux centres hospitaliers de Trois-Rivières. Il compte sur plus de 300 médecins, pharmaciens et dentistes et près de 2 500 employés pour offrir à la population de la Mauricie et du Centre-du-Québec des soins généraux et spécialisés de courte durée. L'établissement rassemble 33 spécialités et dispose de 473 lits.

Grâce à un partenariat novateur avec la Faculté de médecine de l'Université de Montréal, Trois-Rivières est le premier milieu au Québec à offrir la formation complète de doctorat en médecine en région. L'établissement accueille également une unité de médecine familiale (UMF) vouée à la formation de futurs omnipraticiens.

LES CONDITIONS DE TRAVAIL

La rémunération et les avantages sociaux sont conformes aux politiques applicables aux cadres du secteur de la santé (classe 22).

PROFIL RECHERCHE

- Détenir un baccalauréat en sciences comptables ou autre formation pertinente.
- Un diplôme de deuxième cycle en gestion sera privilégié.
- Expérience professionnelle de dix (10) années, dont cinq (5) années dans une fonction d'encadrement.
- Être membre en règle de son Ordre professionnel et détenir une connaissance approfondie des normes et pratiques de gestion financière dans le réseau de la santé sont des atouts.

Acheminer curriculum vitae et offre de service avant 17 h le 9 janvier 2009 à l'adresse suivante :

Centre hospitalier régional de Trois-Rivières
Direction générale, concours # 278-D
1991, boulevard du Camail
Trois-Rivières (Québec) G8Z 3R9
louise_vellotte@sss.gouv.qc.ca

www.CHRTR.qc.ca

À compétence égale, la priorité d'embauche va au personnel d'encadrement du secteur de la santé et des services sociaux.

ÉCONOMIE

MARCHÉS BOURSIER

Des séances mitigées

La Bourse de Toronto a terminé la journée en hausse, hier, après que les gouvernements fédéral et du Québec, entre autres, eurent annoncé qu'ils apporteraient des garanties financières de plusieurs milliards de dollars pour venir en aide à la restructuration du marché du papier commercial adossé à des actifs (PCAA), en crise depuis des mois.

A New York, les indices boursiers ont clôturé la séance en baisse, les marchés n'ayant pas été encouragés par le plan de sauvetage annoncé par l'administration américaine aux grands constructeurs automobiles de Detroit. Le président George W. Bush a promis, en début de journée, une aide de 17,4 milliards \$US en financement à court terme, affirmant qu'un effondrement de l'industrie automobile américaine pourrait entraîner une récession économique encore plus importante, et plus longue.

A Toronto, l'indice-vedette S&P/TSX a gagné 127,15 points, terminant la séance à 8552,5, tandis qu'à New York, la moyenne Dow Jones des valeurs industrielles a perdu 25,88 points, clôturant à 8579,11.

Le dollar canadien a perdu de 1,11 ¢US, à 81,77 ¢US, après que Statistique Canada eut rapporté que l'inflation avait reculé à 2 % le mois dernier, par rapport à 2,6 % au mois d'octobre, principalement en raison du recul de 14,4 % du prix de l'essence.

A la Bourse torontoise, le secteur financier a gagné 1,25 %, alors qu'Ottawa et les gouvernements de l'Ontario, du Québec et de l'Alberta ont accepté d'être «partenaires» pour soutenir la restructuration des quelque 32 milliards de dollars de PCAA.

Le cours du baril de pétrole brut, dont le contrat pour livraison en janvier se terminait à la fin de la séance, a chuté de 2,35 \$US, à New York, clôturant 33,87 \$US. Le cours du baril pour livraison en février a toutefois gagné 69 ¢US, clôturant à 42,36 \$US.

La semaine prochaine la Bourse de New York sera largement désertée par la pause de Noël, mais les très faibles volumes de transactions attendus rendent possible maintes mauvaises surprises, d'autant que la situation est loin de s'améliorer sur le front des entreprises.

«Cela peut être une semaine délicate. Il peut potentiellement se passer beaucoup de choses, mais il peut aussi y avoir une absence de réaction à cause de la semaine de Noël», indique Lindsay Piegza, de FTN Financial.

La semaine écoulée, Wall Street a bien résisté à une accumulation de mauvaises nouvelles, grâce à l'intervention musclée de la Réserve fédérale. La banque centrale américaine a annoncé mardi une baisse historique de son taux directeur, qui évoluera désormais dans une marge comprise entre 0 et 0,25 %, au lieu de 1 % jusqu'à présent. Sur la semaine écoulée, le Dow Jones n'a cédé que 0,6 %. L'indice a été bien soutenu par le bond enregistré mardi, de 4,2 %, sa seule hausse de la semaine. Le Nasdaq, à dominante technologique, a de son côté avancé de 1,5 %, à 1564,32 points, et l'indice élargi Standard and Poor's 500 de 0,9 %, à 887,88 points.

Le marché obligataire a violemment réagi à l'action de la banque centrale américaine, qui a également annoncé qu'elle allait acheter massivement des obligations du Trésor à maturités longues. Le rendement du bon du Trésor à 10 ans, qui évolue en sens inverse des prix, a plongé à 2,13 %, contre 2,59 % vendredi dernier. Celui à 30 ans est tombé à 2,56 %, contre 3,06 % une semaine plus tôt.

Dans les jours à venir, les investisseurs vont «surveiller tout mouvement en provenance de Washington», a souligné Lindsay Piegza. A surveiller également: les agences de notation, très actives la semaine écoulée. Pour Lindsay Piegza, de nouvelles décisions des agences de notation pourraient être plus importantes que les indicateurs économiques à venir. Le marché attend mardi l'indice de confiance des consommateurs en décembre qu'établit l'université du Michigan, mais aussi les ventes de logements neufs et anciens. Il gardera aussi un œil sur les dépenses et revenus des ménages et les demandes hebdomadaires d'allocation chômage mercredi, la veille de Noël.

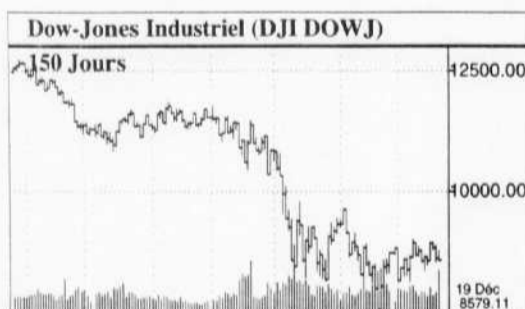
La Presse canadienne
Agence France-Presse



CLAUDE CHIASSON

Précision

La chronique de Claude Chiasson fait relâche. Celle du samedi sera de retour le 10 janvier 2009.



DETROIT

SUITE DE LA PAGE C 1

sur la déconfiture du secteur automobile, source vitale d'emplois pour la ville. «Ici, c'est Motor City», rappelle Scott Alan Davis, qui supervise des projets de développement dans un quartier défavorisé. La situation critique des «Big Three» — les «Trois Grands»: General Motors, Chrysler et dans une moindre mesure Ford — fait que «les gens commentent à avoir peur», ajoute-t-il.

«C'est une dépression, pas une récession», analyse Warlena McDuell, 81 ans, dont l'enfance a baigné dans la Grande Dépression des années 1930. L'octogénaire vit avec sa fille atteinte d'un cancer et fréquente la banque alimentaire, comme des centaines d'autres habitants, essentiellement des personnes âgées. «Cela va s'aggraver avant que ça ne s'améliore», prédit-elle.

Les racines des maux actuels de Detroit sont pourtant anciennes. La ville a vu s'accroître à la fin des années 1960 l'exode des Blancs vers la banlieue, suivis par de nombreux Noirs des classes moyennes. Sa population a chuté en un demi-siècle, passant de 1,8 million dans les années 1950 à moitié moins aujourd'hui. La proportion d'habitants afro-américains (83 %) est la deuxième plus importante recensée parmi les localités américaines de plus de 100 000 habitants.

Detroit affiche des taux de criminalité, de pauvreté et de chômage parmi les plus élevés des grandes

villes du pays. Le père Edgar Vann, pasteur de l'église Second Ebenezer et très impliqué dans la vie sociale locale, souligne que la crise mine «l'esprit d'entreprise» qui anime habituellement les habitants. «C'est la mort du quartier», lance-t-il en montrant des logements abandonnés et saccagés depuis la fermeture de deux écoles élémentaires situées à proximité. «Quelqu'un doit nous entendre avant que l'on assiste à une hausse des troubles sociaux», dit-il.

Pour beaucoup d'habitants, il y a deux Detroit. Celle des casinos, des hôtels luxueux et des belles arènes sportives situés dans un centre-ville relativement dynamique. Et il y a le vaste Detroit des quartiers décrépis, des parkings jonchés de détritus et des maisons brûlées.

Les listes de la ville sont en piteux état. Selon un analyste fiscal du conseil municipal, le déficit budgétaire pourrait dépasser les 200 millions \$US d'ici juin. Le système scolaire local est de son côté confronté à un déficit de 400 millions \$US, ce qui a conduit l'État du Michigan à décréter un état d'urgence financière. Plusieurs dizaines d'écoles ont été fermées ces dernières années.

Selon les dernières statistiques du FBI, Detroit affiche le taux de crimes violents le plus élevé de toutes les grandes villes des États-Unis. Jeriel Heard, directeur des prisons du comté, confirme que certains délinquants rechignent désormais à quitter

leur lieu de détention une fois leur peine purgée.

Environ 44 000 des 67 000 logements saisis depuis 2005 restent vides. Le marché de l'immobilier résidentiel s'est effondré, le prix moyen d'un logement ayant chuté à 18 513 \$US, selon le Conseil des agents immobiliers de Detroit. Certains propriétaires n'arrivent pas à trouver preneur quel que soit le prix demandé. «Certains coupent l'électricité et s'en vont», souligne Robin Boyle, professeur d'urbanisme à l'université de Wayne. «Les prix de l'immobilier ont tellement baissé que partir [sans vendre] n'est plus aussi difficile qu'avant.»

Les leaders de la société civile locale se montrent confiants sur l'avenir à long terme de Detroit même s'ils prédisent une douloureuse transition vers une économie moins industrielle.

«Jusqu'aux années 1970, on pouvait venir sans diplôme, ni parler l'anglais, et trouver un travail dans l'industrie automobile et appartenir instantanément à la classe moyenne sur le plan économique», souligne Mike Stewart, directeur d'une bibliothèque universitaire et spécialiste du secteur de l'automobile. «Beaucoup de gens de la ville ont été tributaires de ces emplois pendant des générations, or ces postes n'existent plus, et de nombreux habitants ne possèdent ni l'éducation, ni la formation technologique» pour affronter cette nouvelle situation.

Associated Press

Le plan d'aide aux constructeurs américains

Voici les principaux éléments du plan d'aide aux constructeurs automobiles américains présenté hier par le président George W. Bush.

Objet

Façonner une restructuration de l'industrie automobile, éviter des faillites désordonnées pendant une période économique difficile et protéger le contribuable en s'assurant que seules des entreprises financièrement viables recevront une aide.

Montant de l'aide

Aide à court terme de 13,4 milliards \$US ponctionnée dans le plan de sauvetage du système financier (fonds Paulson). Une enveloppe de quatre milliards supplémentaires sera versée en février, sous réserve du débloquant de la deuxième partie du fonds Paulson par le Congrès.

Obligations de viabilité

Les constructeurs doivent utiliser ces fonds pour devenir viables financièrement. S'ils ne sont pas devenus viables d'ici le 31 mars 2009, ils devront rembourser au Trésor l'ensemble des sommes avancées.

Définition de la viabilité

Une entreprise sera considérée comme viable si elle peut afficher une valeur nette d'actifs positive, en incluant l'ensemble de ses coûts présents et futurs, et si elle est en mesure de rembourser complètement l'aide gouvernementale.

Conditions de l'aide

- Attribution de warrants préférentiels à l'État américain d'obtenir des actions préférentielles
- Limitation des primes aux dirigeants et élimination de certains avantages en nature, comme l'utilisation de jets privés
- Pouvoir donné au gouvernement de bloquer les transactions supérieures à 100 millions \$US
- Caractère prioritaire de la dette du gouvernement par rapport à d'autres dettes
- Pouvoir donné au gouvernement d'examiner les registres et les comptes des entreprises concernées

- Obligation pour les constructeurs de se conformer aux normes fédérales en matière d'émissions et de consommation de carburant
- Interdiction de verser des dividendes
- Réduction des deux tiers de l'endettement par une conversion de la dette en capital
- Financement du fonds de protection sociale des retraités sous forme d'actions
- Élimination de la disposition qui permet aux salariés en chômage technique de recevoir leur salaire
- Alignement des salaires sur ceux pratiqués par les usines américaines des constructeurs étrangers d'ici le 31 décembre 2009.

Précisions

Les négociations pourront dévier de ces objectifs quantitatifs pour peu que l'entreprise explique les raisons de ces écarts. Les bénéficiaires devront signer de nouveaux accords avec leurs partenaires commerciaux, concessionnaires et équipementiers, d'ici le 31 mars.

Agence France-Presse

BUSH

SUITE DE LA PAGE C 1

États-Unis quand il lui succédera le 20 janvier.

M. Bush, qui a professé pendant des années que le rôle économique du gouvernement devait se restreindre à créer un environnement favorable à la libre entreprise, s'est ainsi prêté mardi à une concession: «J'ai abandonné les principes de l'économie de marché pour sauver le système d'économie de marché.»

«Dans des circonstances économiques ordinaires», abandonner les constructeurs automobiles à leur sort serait, à ses yeux, «le prix que ces compagnies doivent payer à leurs échecs, et je ne préconiserais pas d'intervenir», a-t-il dit hier, «mais ce ne sont pas des circonstances ordinaires.»

La crise de l'immobilier a dégénéré dans la pire crise financière qu'ait connue les États-Unis depuis 1929; l'économie est désormais officiellement en récession; le taux de chômage a atteint son plus haut niveau depuis 15 ans.

Selon M. Bush et son gouvernement, laisser l'industrie automobile aux prises avec les lois de l'économie de marché, ce serait prendre le risque

de sa probable liquidation, d'un nouveau choc infligé aux marchés et de la disparition d'emplois directs et indirects que certains ont chiffrés à plusieurs millions.

C'est un risque qu'il faut courir, continuent à dire ceux qui se considèrent comme les tenants de l'orthodoxie économique américaine. En moins d'un an, ils ont vu, comme des reniements, l'État se porter au secours de la banque d'affaires Bear Stearns, mettre sous tutelle les spécialistes du refinancement hypothécaire Fannie Mae et Freddie Mac, quasiment nationaliser l'assureur AIG.

Ils ont vu l'administration Bush négocier avec leurs adversaires, les démocrates majoritaires au Congrès, un plan de 150 milliards \$US pour stimuler l'économie, puis un autre de 700 milliards censé relancer un système financier paralysé et avec lui la consommation et l'investissement.

Dans un pays où celle que les républicains proposaient à la vice-présidence (Sarah Palin) paraissait presque préférer une insulte quand elle accusait M. Obama de tentation socialiste, ils voient se profiler le spectre d'un déficit de plus de 1000 milliards de dollars.

Avec la lourde défaite subie aux élections du 4 no-

vembre, les républicains, qui font profession de défendant l'argent du contribuable et qui entendent maintenant parler d'un plan de relance démocrate de 850 milliards, avaient encore moins de raisons de continuer à soutenir M. Bush.

Ils ont fait échouer la semaine passée un nouveau plan que le gouvernement avait négocié avec le Congrès, cette fois pour sauver l'automobile.

L'administration Bush dit à présent avoir pris en compte certaines de leurs exigences, comme celle que les salaires des compagnies américaines s'allignent sur leurs concurrents étrangers.

«Les temps sont durs quand on croit à l'économie de marché», a dit M. Bush jeudi.

Mais «j'ai décidé de ne pas être président pendant une période de dépression plus grande que la Grande Dépression», le traumatisme économique américain de 1929 et des années 30.

Et, franchement, il y a une autre considération, c'est que j'éprouve une obligation envers mon successeur [...]. Je crois qu'il est de bonne politique de ne pas déverser sur lui une catastrophe majeure pour son premier jour de présidence», a-t-il dit.

Agence France-Presse

PCAA

SUITE DE LA PAGE C 1

saufetage. Il pensait notamment à Québec, qui a beaucoup à perdre de l'éclatement de cet accord. Pensons à la Caisse de dépôt et placement du Québec, qui a pour 12,6 milliards de dollars de PCAA inscrits dans ses livres. Le vérificateur général a rappelé en novembre que 13 milliards de dollars de PCAA se retrouvaient entre les mains d'entités gouvernementales et des régimes de retraite qui dépendent de l'État québécois.

En réplique, Catherine Poulin, porte-parole du ministère québécois des Finances, insistait pour dire que Québec ne s'impliquerait pas dans le plan de sauvetage. Vu l'engagement actuel, on affirmait qu'il n'était pas souhaitable que l'État québécois s'expose à des risques additionnels. Et l'on disait que le gouvernement fédéral était mieux placé que Québec pour soutenir le plan, puisqu'il est responsable de la politique monétaire.

Hier, dans son communiqué, le ministre Flaherty tournait une fois de plus le fer dans la plaie en affirmant que «le gouvernement du Canada a accepté de se joindre aux gouvernements du Québec et de l'Ontario afin de fournir une facilité principale de financement en vue d'appuyer la restructuration du PCAA». Le gouvernement d'Alberta a annoncé plus tard en journée qu'il participerait également à l'opération.

Quant à la forme que prend cette coassurance et à sa ventilation entre les gouvernements concernés, à Québec, le porte-parole de la ministre Monique Jérôme-Forget répondait par le traditionnel «pas de commentaire». Josianne Thériault, attachée de presse de la ministre, invitait à consulter le communiqué de M. Flaherty. Un fédéral, Jack Aubry ne pouvait donner plus de détails, répétant que, de toute façon, «nous pensons que ce renfort ne sera pas utilisé».

Devenus illiquides en août 2007, dans la foulée de l'éclatement de la bulle des subprimes américains, les PCAA sont depuis l'objet d'un plan de restructuration négocié au sein du comité pancanadien. Le plan prévoit leur transformation en titres de plus longue échéance.

L'on se dit confiant pour la suite des choses. «Nous nous attendons à ce que cela permette aux investisseurs et aux fournisseurs d'actifs de disposer d'une entente de restructuration stable et efficace», a poursuivi le ministre Flaherty.

Le Devoir

BCE

SUITE DE LA PAGE C 1

En 2004, dans l'affaire des magasins People et Wise, le plus haut tribunal avait dit qu'un conseil peut évaluer les intérêts de toutes les parties mais que ceux des actionnaires, au final, l'emportent sur les autres.

Endettement

En juin 2007, le conseil de BCE a conclu une entente qui devait faire passer la compagnie entre les mains du régime de retraite ontarien Teachers et deux investisseurs américains. Teachers allait emprunter plus de 30 milliards et inscrire cette somme au bilan de BCE, déjà endettée de 17 milliards.

Si les grands actionnaires étaient heureux d'obtenir cette somme après avoir été patients pendant toutes ces années où le cours de l'action était tout sauf reluisant, les détenteurs d'obligations, pour leur part, craignaient de voir les agences de crédit abaisser la cote de BCE, ce qui aurait été désastreux pour leur valeur. Ils chiffrèrent leur perte collective à un milliard.

Il a été impossible hier de joindre les avocats qui ont plaidé la cause des détenteurs d'obligations, notamment la Banque CIB, Addenda Capital et l'assureur Manuvie.

La transaction est morte la semaine dernière lorsque Teachers a décliné le contrat avant la date de clôture. Pour se justifier, le régime ontarien Teachers a expliqué qu'il ne pouvait passer à côté du fait que KPMG, dont la bénédiction comptable était nécessaire, était incapable de dire si Bell allait être solvable après la transaction. De plus, il semblait de plus en plus difficile d'obtenir le prêt de plus de 30 milliards.

Le Devoir

decisionplus.com

Les marchés boursiers sont volatiles !

Vous pouvez en profiter, aussi bien à la hausse qu'à la baisse. Si votre rendement n'est pas à la mesure de vos aspirations, misez sur nos enseignements qui vous mettent de bon côté des profits.

Decision-Plus lance sa session de cours en salle, «Édition automne 2008». Ne ratez pas cette occasion qui n'arrive que deux fois par année.

Augmentez vos connaissances et votre habileté en vous inscrivant à nos cours, spécialement conçus pour les investisseurs actifs.

DISPONIBLE À MONTRÉAL ET À QUÉBEC.

Consultez la grille horaire et RÉSERVEZ TÔT au www.cours.decisionplus.com

Tél. : 514 392-1366 • Sans frais 1 877 392-1366

Nos 21 ans d'expérience sont à votre portée

McGILL EST UNE UNIVERSITÉ DE CLASSE MONDIALE.

ALORS, POURQUOI SOMMES-NOUS DES EMPLOYÉS DE TROISIÈME CLASSE ?

- Parce que nous sommes un groupe d'employés de soutien majoritairement composé de femmes, moins bien rémunérés que nos collègues des autres universités québécoises pour un travail équivalent;
- Parce que la direction refuse de nous accorder des augmentations salariales raisonnables, pendant que plusieurs professeurs de McGill qui n'ont pas une pleine charge de travail reçoivent leur plein salaire avec avantages;
- Parce que l'Université McGill crée de nouveaux postes de haute direction avec salaires supérieurs à 100 000 \$, tout en soutenant qu'elle n'a pas d'argent pour nos augmentations;
- Parce que, trop souvent, le personnel de soutien de l'Université McGill n'obtient aucune reconnaissance pour sa contribution.

Madame la principale Munroe-Blum :
l'égalité n'est pas juste un principe académique.

Pour en savoir plus et soutenir les membres de MUNACA, visitez munaca.com

L'Association accréditée du personnel non enseignant de l'Université McGill (MUNACA) est un syndicat non affilié à une centrale syndicale, qui représente les 1 700 employés de soutien de l'Université McGill. Soixante-seize pour cent (76%) des membres de MUNACA sont des femmes. Les membres sont sans contrat de travail depuis décembre 2007 et leur voix doit être entendue.



MUNACA

ÉCONOMIE

Les taux d'intérêt zéro, un scénario familial au Japon

ROLAND DE COURSON

Tokyo — En réduisant son taux directeur à un insignifiant 0,1%, la Banque du Japon revient en terrain connu: la politique de taux zéro qu'elle pratiqua de 2001 à 2006 pour combattre la déflation, mais dont l'issue fut laborieuse et les résultats mitigés, rappellent les analystes.

La Banque du Japon disposait hier d'une marge de manœuvre exiguë: le loyer de l'argent, qui n'était que de 0,5% lors de l'éclatement de la crise financière mondiale, avait déjà été ramené à 0,3% fin octobre. De fait, l'ultime abaissement, destiné à freiner l'appréciation en flèche du yen face au dollar et à relancer l'économie, «ressemble à un acte désespéré», estime Noriko Hama, économiste à la Doshisha Business School de Kyoto.

«Ils ont coupé en tranches de plus en plus fines quelque chose qui était déjà fin au départ. Vu la situation sur le marché des changes, ils étaient obligés, mais cela ne changera rien à la situation», explique-t-elle.

La Banque du Japon renoue ainsi pratiquement avec la politique de taux zéro en vigueur entre 2001 et 2006. Elle n'est, cette fois, pas seule: la Réserve fédérale américaine (Fed) a ramené mardi son taux directeur à une fourchette de 0% à 0,25%, et d'autres banques centrales semblent emprunter le même chemin, en s'inspirant ouvertement de l'exemple japonais au début de la décennie.

Autre différence avec le scénario en vigueur jusqu'en 2006: alors que la Banque du Japon complétait les taux zéro par une politique dite «d'assouplissement quantitatif», consistant grosso modo à faire tourner la planche à billets pour allouer aux banques plus d'argent qu'elles n'en demandent, les efforts sont cette fois dirigés vers les entreprises.

A l'instar de la Fed, la Banque du Japon va ainsi acheter massivement des effets commerciaux, afin d'offrir aux sociétés les financements que les banques commerciales, mé-



YURIKO NAKAO REUTERS

Un homme d'affaires devant la Banque du Japon. L'institution a réduit cette semaine son taux directeur à un insignifiant 0,1%.

fiantes, leur refusent. «Les banques japonaises ne sont pas en aussi piètre état que celles des États-Unis, mais les entreprises sont écrasées par leur incapacité totale à lever des fonds», constate Glenn Maguire, économiste à la Société Générale. Par conséquent, «la Banque du Japon reproduit maintenant beaucoup d'aspects de l'assouplissement quantitatif, qui était destiné au secteur financier, en les adaptant au monde des entreprises», explique-t-il.

Finalement abolie en octobre 2006, la politique de taux zéro a laissé un souvenir mitigé aux économistes, qui la qualifient souvent de pis-aller.

Pas le choix

Selon Noriko Hama, «ni la politique de taux zéro ni l'assouplisse-

ment quantitatif n'ont été des réussites. L'argent qui était censé atteindre les gens qui en avaient vraiment besoin avait fini dans les coffres des banques». Mais dans la «situation cauchemardesque» actuelle, la Banque du Japon n'a pas le choix, admet-elle. «La prochaine étape, ce serait des taux d'intérêt négatifs, afin de subventionner les gens pour qu'ils dépensent de l'argent», ironise Mme Hama.

«La Banque du Japon n'a d'autre outil à sa disposition que l'assouplissement quantitatif», juge lui aussi Akira Maekawa, économiste chez UBS Securities.

Le principal reproche qui est fait à la politique de taux zéro et d'assouplissement quantitatif est d'avoir contribué à créer une gigantesque bulle spéculative mon-

diale, des myriades d'investisseurs empruntant de l'argent gratuit au Japon pour le placer dans des pays aux taux d'intérêt élevés.

«Ce qu'il faut absolument maintenant, c'est un scénario pour sortir de cette politique d'urgence. C'est ce qui a fait totalement défaut la dernière fois que la Banque du Japon a emprunté ce chemin, et c'est pourquoi elle n'a pas réussi à se débarrasser des taux zéro pendant sept ans», affirme Mme Hama.

Avec la politique monétaire ultra-accommodante, «nous semons les graines de la prochaine bulle spéculative», prévient-elle. «Mais le plus effrayant dans la situation actuelle, c'est qu'il n'y a pas d'alternative.»

Agence France-Presse

Prévisions de la Banque Royale Croissance zéro pour le Québec et récession au Canada

Selon les Services économiques RBC, la croissance économique sera nulle au Québec l'an prochain. Pour le Canada, la récession actuelle sera remplacée par une reprise modérée mais soutenue au deuxième semestre 2009.

«L'effet corrosif de la crise financière mondiale sur la confiance des consommateurs et des entreprises, conjugué à l'affaiblissement économique des États-Unis et de l'Ontario — les principaux partenaires commerciaux du Québec —, ramènera la croissance du PIB réel du Québec à zéro en 2009», selon les dernières prévisions des Services économiques de RBC.

«Si l'on considère la vitesse à laquelle la récession s'est propagée en Amérique du Nord, l'économie du Québec résiste étonnamment bien à la tempête jusqu'à maintenant», a ajouté Craig Wright, premier vice-président et économiste en chef, RBC. Il soutient que la vigueur de l'économie intérieure contrebalancera amplement le ralentissement du commerce extérieur et permettra au PIB réel de la province d'afficher une

croissance de 0,6% en 2008, avant de tomber au point mort en 2009.

«Des conditions économiques plus difficiles entraveront la création d'emplois et feront monter le chômage de 7,3% en 2008 à 8,1%, ce qui contribuera à ralentir notablement la cadence de la consommation et l'activité du secteur immobilier résidentiel. De solides investissements dans des projets d'immobilisation du secteur public, notamment ceux d'Hydro-Québec, compenseront ces forces négatives.»

À l'échelle canadienne, le ralentissement de la croissance aux États-Unis et l'étranglement du crédit ont provoqué une récession. L'économie croîtra de 0,6% en 2008 et sera nulle en 2009. Craig Wright s'attend toutefois à ce que le ralentissement au Canada ne soit pas aussi marqué qu'ailleurs dans le monde étant donné que les déséquilibres qui ont affecté d'autres pays sont plus prononcés. «Nous prévoyons une reprise modérée mais soutenue au cours de la deuxième moitié de 2009.»

Le Devoir

EN BREF

Michel Leblanc présidera la CCMM

C'est Michel Leblanc qui agira à titre de président et chef de la direction de la Chambre de commerce du Montréal métropolitain (CCMM). L'annonce en a été faite par voie de communiqué, hier, par Rémi Racine, président du conseil d'administration de la CCMM. Cette nomination, issue d'une décision unanime du conseil d'administration de la Chambre, prendra effet le 12 janvier 2009. Michel Leblanc était, jusqu'à tout récem-

ment, directeur associé chez SE-COR. Il a auparavant occupé des postes de haute direction, notamment chez Génope Québec, Montréal International et à l'Institut de recherches en politiques publiques. Il a également été économiste au ministère des Finances du Canada. Michel Leblanc possède un baccalauréat et une maîtrise en sciences économiques de l'Université de Montréal. M. Leblanc succède à Isabelle Hudon qui quittait cette fonction le 31 octobre dernier pour assumer la présidence de l'agence de publicité Marketel. — La Presse canadienne

AVIS LÉGAUX ET APPELS D'OFFRES

AVIS À TOUTS NOS ANNONCEURS. Veuillez, s'il vous plaît, prendre connaissance de votre annonce et nous signaler immédiatement toute anomalie qui s'y serait glissée. En cas d'erreur de l'éditeur, sa responsabilité se limite au coût de la parution.

JEAN FORTIN & ASSOCIÉS syndics. AVIS AUX CRÉANCIERS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE. Dans l'affaire de la faillite de: RAUL-ANDRÉ TREMBLAY. 409, rue Saguenay, St-Fulgence (Québec) G0V 1S0.

DANS L'AFFAIRE DES FAILLITES DE: 9172-0144 QUÉBEC INC. 6000, boul. Métropolitain Est, #206 Montréal (QC) H1S 1B1. AVIS est par les présentes donné que 9172-0144 QUÉBEC INC. a fait cession de ses biens le 9 décembre 2008, et que la première assemblée aura lieu le 30 décembre 2008, à 10h00, au 7100, rue Jean-Talon Est, Tour Esso, bureau 600, Anjou (QC) H1M 3S3.

Raymond Chabot inc. LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ. AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS. Dans l'affaire de la faillite de: 2745-1533 QUÉBEC INC. SER-MAX EXPRESS ENR.

Raymond Chabot inc. LOI SUR LA FAILLITE ET L'INSOLVABILITÉ. AVIS DE LA PREMIÈRE ASSEMBLÉE DES CRÉANCIERS. Dans l'affaire de la faillite de: GROUPE HD INC.

RAYMOND CHABOT INC. Syndic de l'actif de 2745-1533 Québec Inc. Ser-Max Express enr. Louis Langevin, CA, CIRP Responsable de l'actif. Société affiliée de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.S.L.

RAYMOND CHABOT INC. Syndic de l'actif de Groupe HD Inc. Louis Langevin, CA, CIRP Responsable de l'actif. Société affiliée de Raymond Chabot Grant Thornton S.E.N.C.S.L.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE MONTRÉAL. COUR SUPÉRIEURE. Françoise BOUDREAU, cadre à l'Université du Québec à Montréal, résidant au 10516, rue Hamelin, Ville de Montréal, province de Québec, H2E 2E8, dans le district judiciaire de Montréal.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION. Prenez avis que la compagnie 9149-0920 QUÉBEC INC. demandera au Registraire des entreprises la permission de se dissoudre.

ASSIGNATION. ORDRE est donné à Félix Henry Bédard de comparaître au greffe de cette cour situé au 1, rue Notre-Dame Est, à Montréal, au local 1120, dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir.

AVIS DE VENTE JUDICIAIRE. PRENEZ AVIS que le 30/12/2008 à 10h00 au 6807, RUE MORIN VAL MORIN, District de TERREBONNE, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de LIONEL GAUTHIER, saisis en cette cause.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE VALLEYFIELD. TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC. VILLE DE CHATEAUGUAY. Partie expropriante.

M. AIDE LINTS MONDI. PARTIE ASSIGNATION. ORDRE est donné à M. AIDE LINTS MONDI de comparaître au greffe de cette cour situé au 500, boulevard René-Lévesque Ouest, 21^e étage, à Montréal, dans les 30 jours de la publication du présent avis dans le journal Le Devoir et la Ottawa Citizen.

VERONIQUE PELLETIER. Juge, Tribunal administratif du Québec. Affaires immobilières et expropriation.

Clôture d'inventaire. Avis est donné par Eric et Edith Duchaine, ex liquidateurs de liquidateurs de SUCCESSION ZOTIQUE DUCHAINE, né le 25 novembre 1914, résidant à Le Gardeur, que l'inventaire successoral a été dressé et qu'il peut être consulté à l'étude de Me Daniel Lewis, notaire, 660 boul. l'Assomption, Repentigny, (450) 654-1400.

9166-4771 QUÉBEC INC. Avis est par les présentes donné que la compagnie 9166-4771 QUÉBEC INC. constituée en vertu de la Loi sur les compagnies du Québec, partie 1A et ayant son siège social dans la ville de Montréal, demandera à l'inspecteur général des institutions financières la permission d'abandonner sa charte et d'obtenir sa dissolution.

AVIS DE DEMANDE DE DISSOLUTION. Prenez avis que la compagnie 9149-0920 QUÉBEC INC. demandera au Registraire des entreprises la permission de se dissoudre.

AVIS D'INTENTION DE SE DISSOUDRE. PENEZ AVIS que la compagnie 9096-9536 QUÉBEC INC., ayant son siège social au 1238, rue Godin, Laval (Québec) H7E 2T2 a l'intention de demander sous peu au Registraire des entreprises la permission de se dissoudre.

Prenez avis que Isael Dagenais, dont l'adresse du domicile est le 5151, rue Drolet, Montréal, a déclaré au Directeur de l'état civil être le père de Ariane Beauchamp, née le 20 juillet 2001 à Montréal et fille de Stéphanie Beauchamp. En conséquence, le soussigné requiert du Directeur de l'état civil qu'il inscrive son nom comme père de Ariane Beauchamp dans l'acte de naissance de cette dernière.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE VALLEYFIELD. CAUSE NO: SAH-M-143312-0802. TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU QUÉBEC. VILLE DE CHATEAUGUAY. Partie expropriante.

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC, DISTRICT DE TERREBONNE, COUR SUPÉRIEURE. NO: 700-17-00595-086. SOUS-MINISTRE DU REVENU DU QUÉBEC. Partie demanderesse, LIONEL GAUTHIER, Partis défenderesse, AVIS DE VENTE JUDICIAIRE. PRENEZ AVIS que le 30/12/2008 à 10h00 au 6807, RUE MORIN VAL MORIN, District de TERREBONNE, seront vendus par autorité de justice, les biens et effets de LIONEL GAUTHIER, saisis en cette cause.

AVIS D'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DENTISTE AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 14 DU RÈGLEMENT SUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DENTISTE EN SOCIÉTÉ. Avis est par la présente donné en vertu de l'article 14 du Règlement sur l'exercice de la profession de dentiste en société que le Dr Claude Boisvert dentiste, exerçant au sein de la société Centre dentaire Boisvert-Papineau & Associés située au 12905, rue Sherbrooke Est, bureau 203, Montréal, Québec H1A 1B9 poursuivra à compter du 1^{er} janvier 2009 la profession de dentiste à la même adresse, au sein de la société Dr Claude Boisvert chirurgien dentiste, inc. compagnie légalement constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies.

AVIS D'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DENTISTE AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 14 DU RÈGLEMENT SUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DENTISTE EN SOCIÉTÉ. Avis est par la présente donné en vertu de l'article 14 du Règlement sur l'exercice de la profession de dentiste en société que le Dr Bernard Papineau dentiste, exerçant au sein de la société Centre dentaire Boisvert-Papineau & Associés située au 12905, rue Sherbrooke Est, bureau 203, Montréal, Québec H1A 1B9 poursuivra à compter du 1^{er} janvier 2009 la profession de dentiste à la même adresse, au sein de la société Dr Bernard Papineau chirurgien dentiste, inc. compagnie légalement constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies.

AVIS D'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DENTISTE AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 14 DU RÈGLEMENT SUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DENTISTE EN SOCIÉTÉ. Avis est par la présente donné en vertu de l'article 14 du Règlement sur l'exercice de la profession de dentiste en société que le Dr Bernard Papineau dentiste, exerçant au sein de la société Centre dentaire Boisvert-Papineau & Associés située au 12905, rue Sherbrooke Est, bureau 203, Montréal, Québec H1A 1B9 poursuivra à compter du 1^{er} janvier 2009 la profession de dentiste à la même adresse, au sein de la société Dr Bernard Papineau chirurgien dentiste, inc. compagnie légalement constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies.

AVIS D'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DENTISTE AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 14 DU RÈGLEMENT SUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DENTISTE EN SOCIÉTÉ. Avis est par la présente donné en vertu de l'article 14 du Règlement sur l'exercice de la profession de dentiste en société que le Dr Bernard Papineau dentiste, exerçant au sein de la société Centre dentaire Boisvert-Papineau & Associés située au 12905, rue Sherbrooke Est, bureau 203, Montréal, Québec H1A 1B9 poursuivra à compter du 1^{er} janvier 2009 la profession de dentiste à la même adresse, au sein de la société Dr Bernard Papineau chirurgien dentiste, inc. compagnie légalement constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies.

AVIS D'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DENTISTE AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 14 DU RÈGLEMENT SUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DENTISTE EN SOCIÉTÉ. Avis est par la présente donné en vertu de l'article 14 du Règlement sur l'exercice de la profession de dentiste en société que le Dr Bernard Papineau dentiste, exerçant au sein de la société Centre dentaire Boisvert-Papineau & Associés située au 12905, rue Sherbrooke Est, bureau 203, Montréal, Québec H1A 1B9 poursuivra à compter du 1^{er} janvier 2009 la profession de dentiste à la même adresse, au sein de la société Dr Bernard Papineau chirurgien dentiste, inc. compagnie légalement constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies.

AVIS D'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DENTISTE AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 14 DU RÈGLEMENT SUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DENTISTE EN SOCIÉTÉ. Avis est par la présente donné en vertu de l'article 14 du Règlement sur l'exercice de la profession de dentiste en société que le Dr Bernard Papineau dentiste, exerçant au sein de la société Centre dentaire Boisvert-Papineau & Associés située au 12905, rue Sherbrooke Est, bureau 203, Montréal, Québec H1A 1B9 poursuivra à compter du 1^{er} janvier 2009 la profession de dentiste à la même adresse, au sein de la société Dr Bernard Papineau chirurgien dentiste, inc. compagnie légalement constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies.

AVIS D'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DENTISTE AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 14 DU RÈGLEMENT SUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DENTISTE EN SOCIÉTÉ. Avis est par la présente donné en vertu de l'article 14 du Règlement sur l'exercice de la profession de dentiste en société que le Dr Bernard Papineau dentiste, exerçant au sein de la société Centre dentaire Boisvert-Papineau & Associés située au 12905, rue Sherbrooke Est, bureau 203, Montréal, Québec H1A 1B9 poursuivra à compter du 1^{er} janvier 2009 la profession de dentiste à la même adresse, au sein de la société Dr Bernard Papineau chirurgien dentiste, inc. compagnie légalement constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies.

AVIS D'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DENTISTE AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 14 DU RÈGLEMENT SUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DENTISTE EN SOCIÉTÉ. Avis est par la présente donné en vertu de l'article 14 du Règlement sur l'exercice de la profession de dentiste en société que le Dr Bernard Papineau dentiste, exerçant au sein de la société Centre dentaire Boisvert-Papineau & Associés située au 12905, rue Sherbrooke Est, bureau 203, Montréal, Québec H1A 1B9 poursuivra à compter du 1^{er} janvier 2009 la profession de dentiste à la même adresse, au sein de la société Dr Bernard Papineau chirurgien dentiste, inc. compagnie légalement constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies.

AVIS D'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DENTISTE AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 14 DU RÈGLEMENT SUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DENTISTE EN SOCIÉTÉ. Avis est par la présente donné en vertu de l'article 14 du Règlement sur l'exercice de la profession de dentiste en société que le Dr Bernard Papineau dentiste, exerçant au sein de la société Centre dentaire Boisvert-Papineau & Associés située au 12905, rue Sherbrooke Est, bureau 203, Montréal, Québec H1A 1B9 poursuivra à compter du 1^{er} janvier 2009 la profession de dentiste à la même adresse, au sein de la société Dr Bernard Papineau chirurgien dentiste, inc. compagnie légalement constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies.

AVIS D'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DENTISTE AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 14 DU RÈGLEMENT SUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DENTISTE EN SOCIÉTÉ. Avis est par la présente donné en vertu de l'article 14 du Règlement sur l'exercice de la profession de dentiste en société que le Dr Philippe St-Germain, dentiste, exerçant au sein de la société La Dentisterie Inc. située au 5000, avenue Deceles, Montréal, Québec, H3V 1J1 poursuivra à compter du 1^{er} janvier 2009 la profession de dentiste à la même adresse, au sein de la société La Dentisterie Inc., compagnie légalement constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies, sous le nom de La Dentisterie Inc.

AVIS D'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DENTISTE AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 14 DU RÈGLEMENT SUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DENTISTE EN SOCIÉTÉ. Avis est par la présente donné en vertu de l'article 14 du Règlement sur l'exercice de la profession de dentiste en société que le Dr Philippe St-Germain, dentiste, exerçant au sein de la société La Dentisterie Inc. située au 5000, avenue Deceles, Montréal, Québec, H3V 1J1 poursuivra à compter du 1^{er} janvier 2009 la profession de dentiste à la même adresse, au sein de la société La Dentisterie Inc., compagnie légalement constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies, sous le nom de La Dentisterie Inc.

AVIS D'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DENTISTE AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 14 DU RÈGLEMENT SUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DENTISTE EN SOCIÉTÉ. Avis est par la présente donné en vertu de l'article 14 du Règlement sur l'exercice de la profession de dentiste en société que le Dr Philippe St-Germain, dentiste, exerçant au sein de la société La Dentisterie Inc. située au 5000, avenue Deceles, Montréal, Québec, H3V 1J1 poursuivra à compter du 1^{er} janvier 2009 la profession de dentiste à la même adresse, au sein de la société La Dentisterie Inc., compagnie légalement constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies, sous le nom de La Dentisterie Inc.

AVIS D'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DENTISTE AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 14 DU RÈGLEMENT SUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DENTISTE EN SOCIÉTÉ. Avis est par la présente donné en vertu de l'article 14 du Règlement sur l'exercice de la profession de dentiste en société que le Dr Philippe St-Germain, dentiste, exerçant au sein de la société La Dentisterie Inc. située au 5000, avenue Deceles, Montréal, Québec, H3V 1J1 poursuivra à compter du 1^{er} janvier 2009 la profession de dentiste à la même adresse, au sein de la société La Dentisterie Inc., compagnie légalement constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies, sous le nom de La Dentisterie Inc.

AVIS D'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DENTISTE AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 14 DU RÈGLEMENT SUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DENTISTE EN SOCIÉTÉ. Avis est par la présente donné en vertu de l'article 14 du Règlement sur l'exercice de la profession de dentiste en société que le Dr Philippe St-Germain, dentiste, exerçant au sein de la société La Dentisterie Inc. située au 5000, avenue Deceles, Montréal, Québec, H3V 1J1 poursuivra à compter du 1^{er} janvier 2009 la profession de dentiste à la même adresse, au sein de la société La Dentisterie Inc., compagnie légalement constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies, sous le nom de La Dentisterie Inc.

AVIS D'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DENTISTE AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 14 DU RÈGLEMENT SUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DENTISTE EN SOCIÉTÉ. Avis est par la présente donné en vertu de l'article 14 du Règlement sur l'exercice de la profession de dentiste en société que le Dr Philippe St-Germain, dentiste, exerçant au sein de la société La Dentisterie Inc. située au 5000, avenue Deceles, Montréal, Québec, H3V 1J1 poursuivra à compter du 1^{er} janvier 2009 la profession de dentiste à la même adresse, au sein de la société La Dentisterie Inc., compagnie légalement constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies, sous le nom de La Dentisterie Inc.

AVIS D'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DENTISTE AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 14 DU RÈGLEMENT SUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DENTISTE EN SOCIÉTÉ. Avis est par la présente donné en vertu de l'article 14 du Règlement sur l'exercice de la profession de dentiste en société que le Dr Philippe St-Germain, dentiste, exerçant au sein de la société La Dentisterie Inc. située au 5000, avenue Deceles, Montréal, Québec, H3V 1J1 poursuivra à compter du 1^{er} janvier 2009 la profession de dentiste à la même adresse, au sein de la société La Dentisterie Inc., compagnie légalement constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies, sous le nom de La Dentisterie Inc.

AVIS D'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DENTISTE AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 14 DU RÈGLEMENT SUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DENTISTE EN SOCIÉTÉ. Avis est par la présente donné en vertu de l'article 14 du Règlement sur l'exercice de la profession de dentiste en société que le Dr Philippe St-Germain, dentiste, exerçant au sein de la société La Dentisterie Inc. située au 5000, avenue Deceles, Montréal, Québec, H3V 1J1 poursuivra à compter du 1^{er} janvier 2009 la profession de dentiste à la même adresse, au sein de la société La Dentisterie Inc., compagnie légalement constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies, sous le nom de La Dentisterie Inc.

AVIS D'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DENTISTE AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 14 DU RÈGLEMENT SUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DENTISTE EN SOCIÉTÉ. Avis est par la présente donné en vertu de l'article 14 du Règlement sur l'exercice de la profession de dentiste en société que le Dr Philippe St-Germain, dentiste, exerçant au sein de la société La Dentisterie Inc. située au 5000, avenue Deceles, Montréal, Québec, H3V 1J1 poursuivra à compter du 1^{er} janvier 2009 la profession de dentiste à la même adresse, au sein de la société La Dentisterie Inc., compagnie légalement constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies, sous le nom de La Dentisterie Inc.

AVIS D'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DENTISTE AU SEIN D'UNE SOCIÉTÉ EN VERTU DE L'ARTICLE 14 DU RÈGLEMENT SUR L'EXERCICE DE LA PROFESSION DE DENTISTE EN SOCIÉTÉ. Avis est par la présente donné en vertu de l'article 14 du Règlement sur l'exercice de la profession de dentiste en société que le Dr Philippe St-Germain, dentiste, exerçant au sein de la société La Dentisterie Inc. située au 5000, avenue Deceles, Montréal, Québec, H3V 1J1 poursuivra à compter du 1^{er} janvier 2009 la profession de dentiste à la même adresse, au sein de la société La Dentisterie Inc., compagnie légalement constituée en vertu de la Partie 1A de la Loi sur les compagnies, sous le nom de La Dentisterie Inc.

AVIS LÉGAUX & APPELS D'OFFRES • HEURES DE TOMBÉE. Les réservations doivent être faites avant 16h00 pour publication deux (2) jours plus tard. Publications du lundi: Réservations avant 12 h 00 le vendredi. Publications du mardi: Réservations avant 16 h 00 le vendredi.

AVIS PUBLICS. Le Devoir ne sera pas publié les 25 et 26 décembre 2008 ainsi que les 1^{er} et 2 janvier 2009. Nos bureaux seront fermés ces mêmes jours. RESERVATIONS ET MATERIELS. Publications des mercredis 24 déc. et 31 déc.: les lundis précédents avant 16h. Publications des samedis 27 déc. et 3 janv.: les mardis précédents avant 11h. Publications des lundis 29 déc. et 5 janv.: les mardis précédents avant 16h. Publications des mardis 30 déc. et 6 janv.: les mercredis précédents avant 11h.

Météo Média. Carte de la région de Montréal montrant les températures prévues pour les prochains jours à différents endroits: Saguenay, Trois-Rivières, Québec, Montréal, Gatineau, etc.

Tableau des températures prévues pour le Canada, le monde et Montréal. Le tableau indique les températures pour aujourd'hui, demain et le lendemain à différentes heures (soir, matin, midi, nuit) pour plusieurs villes.

C'EST COMME AVOIR UN MÉTÉOROLOGUE QUI HABITE DANS VOTRE POCHE. MétéoÉclair... Maintenant offert sur le iPhone. Météo Média logo.

LES SPORTS

FOOTBALL

Le Texas Stadium doit disparaître mais les souvenirs demeureront

Irving, Texas — Les Cowboys de Dallas espèrent sûrement fermer le Texas Stadium de la même façon dont ils l'ont inauguré en 1971: non seulement en gagnant le dernier match, mais aussi, par la suite, le Super Bowl.

Les Cowboys ont joué leur première partie dans le «stade au toit troué» en octobre 1971 et y ont remporté le premier championnat de leur histoire à la fin de la même saison. Quatre conquêtes du Super Bowl et 37 ans plus tard, ils y disputent le 313^e et dernier match aujourd'hui, contre la seule équipe qui ne s'y était encore jamais arrêtée, soit les Ravens de Baltimore.

«Je sais que les amateurs seront excités et je sais que les joueurs sont excités, a affirmé le quart Tony Romo. Nous aimerions dire adieu à ce stade sur une note positive.»

Les Cowboys (9-5) ont également besoin d'une victoire pour s'approcher d'une qualification en vue des séries éliminatoires. Il existe trois scénarios, ce week-end, qui leur permettront de s'assurer une place en séries, mais chacun d'eux nécessite une victoire contre les Ravens, l'une des trois formations présentant un dos-

sier de 9-5 et bataillant pour la dernière place disponible à titre de meilleurs deuxième dans l'Association américaine.

Pendant que les joueurs et les entraîneurs se concentrent sur l'enjeu du match, les cérémonies d'adieu s'amorcent et mettront en vedette quelques-unes des personnalités qui ont fait des Cowboys «l'équipe de l'Amérique» et créé la légende selon laquelle on a laissé une partie du toit ouvert pour permettre à Dieu de les regarder jouer.

Bien que la liste d'invités ait été gardée secrète, il faut s'attendre à voir Roger Staubach, Bob Lilly, Tony Dorsett, Randy White, Emmitt Smith et Michael Irvin. Et peut-être même Deion Sanders, puisqu'il agira à titre d'analyste pour NFL Network qui diffuse le match d'aujourd'hui aux États-Unis.

Associated Press

Le Canadien

Robert Lang se révèle une belle solution de rechange pour Gainey

FRANÇOIS LEMENU

Brossard — Robert Lang s'est voulu la solution de rechange de Bob Gainey dans la saga «Mats Sundin». Trois mois plus tard, le directeur général du Canadien doit s'étonner lui-même de voir le vétéran de 38 ans dominer les compteurs de son équipe.

Lang a pris part à tous les matchs. Il a marqué 10 buts jusqu'ici, un sommet chez le Tricolore, et amassé 24 points, ce qui lui confère le premier rang, ex aequo avec Alex Kovalev (7-17-24) et Andrei Markov (5-19-24). Le Tchèque a inscrit au moins un point (4-6-10) dans six des huit derniers matchs. Il affiche aussi un différentiel de plus 10.

«J'ai beaucoup de plaisir même si je ne tiens rien pour acquis», a déclaré Lang après l'entraînement de l'équipe au lendemain de la belle victoire remportée contre les Flyers de Philadelphie. «C'est toujours agréable de marquer des buts et de récolter des points. Peu importe votre âge. Mais le plus important demeure de faire partie d'une bonne équipe.»

Lang célébrait hier son 38^e anniversaire de naissance. «Ce n'est qu'un nombre, dit-il. Je me trouve quand même chanceux de pouvoir jouer à mon âge.»

Le vétéran joueur de centre dit s'inspirer d'anciens coéquipiers qui ont joué à un âge encore plus avancé.

«Chris Chelios est un bon ami. Je crois qu'il a neuf ans de plus que moi. Mais ne craignez rien, je n'ai pas l'intention de l'imiter.»

Lang espérait jouer dans la LNH jusqu'à l'âge de 30 ans. Son objectif est largement dépassé. «Les temps ont changé, fait-il valoir. Les méthodes d'entraînement ont évolué. L'été, je m'entraîne même si je chausse les patins une semaine seulement avant le début du camp d'entraînement. La médecine sportive a aussi réalisé de grands progrès. Il y a quelques années, il fallait plusieurs mois pour se remettre d'une déchirure ligamentaire à un genou. La car-



SHAUN BEST REUTERS

Le vétéran Robert Lang a pris part à tous les matchs cette saison.

rière du joueur était même compromise. Aujourd'hui, il faut moitié moins de temps pour revenir au jeu.»

Lang a formé un trio avec presque tous les ailiers de l'équipe. En l'absence de Saku Koivu, il est maintenant jumelé à Alex Tanguay et le jeune Matt D'Agostini. S'il a un peu ralenti, son expérience et sa vision du jeu compensent largement.

«C'est un joueur tellement intelligent, dit Tanguay. Il comprend le jeu dans les deux sens de la patinoire. Il prend toujours la bonne décision. Lang est encore très efficace même s'il n'a plus les mêmes jambes qu'à 25 ans, ajoute Tanguay. Il va nous être utile le reste de l'année. Il veut tellement gagner.»

Guy Carbonneau se félicite de pouvoir compter sur un joueur aussi fiable. «On l'avait déjà à l'œil l'an passé. On avait recueilli certaines informations.»

La Presse canadienne

HOCKEY

ASSOCIATION DE L'EST

Section Nord-Est					
	G	P	DPF	BP	Pts
Boston	22	5	4	114	72
Montréal	17	9	5	92	80
Buffalo	15	13	3	86	90
Toronto	12	13	6	94	109
Ottawa	11	13	5	67	74
Section Atlantique					
N.Y. Rangers	22	11	2	94	91
Philadelphie	17	8	6	107	96
Pittsburgh	17	10	4	106	90
New Jersey	17	9	3	91	79
N.Y. Islanders	10	18	3	80	115
Section Sud-Est					
Washington	20	10	3	107	95
Caroline	15	12	5	83	95
Floride	14	13	4	76	85
Atlanta	10	17	4	91	114
Tampa Bay	7	15	9	69	97

Hier

Ottawa au New Jersey, 19h
Los Angeles à Buffalo, 19h30
N.Y. Islanders au Minnesota, 20h
Chicago à Calgary, 21h
Anaheim à Edmonton, 21h

Aujourd'hui

Caroline à Boston, 13h
Washington à Philadelphie, 13h
Buffalo à Montréal, 19h
Dallas à Ottawa, 19h
Toronto à Pittsburgh, 19h
Tampa Bay à Atlanta, 19h
Los Angeles à Detroit, 19h
N.Y. Islanders à Nashville, 20h
Minnesota à St. Louis, 20h30
Columbus à Phoenix, 21h
Chicago à Vancouver, 22h
N.Y. Rangers à San Jose, 22h30

Demain

Colorado en Floride, 17h
Boston à St. Louis, 18h
Caroline à Montréal, 19h
Philadelphie au New Jersey, 19h

LES PETITES ANNONCES

101
PROPRIÉTÉS À VENDRE

ST-EUSTACHE
Grand cottage en pierres de 4 chambres avec duplex adjacent rapportant environ 1 200\$/mois. Pour amateur de belles maisons d'autrefois. 539 000\$. Occupation rapide.

CAROLE FORTIER
Agent immobilier agréé
450-472-7220
RE/MAX VRP CF

160
APPARTEMENTS ET LOGEMENTS À LOUER

ANGUS - ADJACENT PLATEAU
Condos 4 + 2 c.c. Pl. bois franc. Stationnement. Libre imm.
À partir de 945\$ 514 526-1147

DISCRIMINATION INTERDITE
La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de et à ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.

PLATEAU - 4 1/2 ent. rénové.
R. de c. très ensoleillé. 2 c.c. fermées, pl. bois vernis. 5 électros neufs. Cour. Libre. 1 300\$. 514 344-4322

165
PROPRIÉTÉS À LOUER

PLATEAU - Maison 2 400 p.c.
sur 3 étages, ent. rénovée. 5 électros, 4 c.c., 3 s. de b. Cour. Février. 3200\$. 514 606-8064

170
HORS FRONTIÈRES EUROPE À LOUER

A PARIS Petit bijou d'appart sur la Butte Montmartre, au cœur de Paris. Paisible, ensoleillé, ascenseur, 2-3 pers. 514-489-5955 appartement-montmartre.com

A PARIS - Marais 400 euros/sem
Provence - Touton 400 euros/sem
xyzapi@yahoo.fr

A PARIS XVIIe - studio,
2 pers. neuf. Tranquille, côté jardin. 2 mois et +. 514 769-3410

PARIS VII - XV Champ-de-Mars
Site exceptionnel - 2 1/2 rénové 08 T1 équipé, très ensoleillé. Sur jardin. Semisols. 514 272-1803

171
HORS FRONTIÈRES À LOUER

LAS VEGAS - CONDO DE LUXE
Windham Grand Desert
Pour 4 pers., tout équipé.
28 déc. - 4 janv. 900\$.
450 357-8007

175
MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER

ESTRIE - REFUGE PAISIBLE
À côté d'un centre de ski de fond.
Week-end, semaine ou mois.
2 ch. fermées. 514 488-5522

MONT-TREMBLANT
Golf Les Maitre. Superbe chalet meublé, 2 télé., lav./sec., 2 s/bains, 3 ch. doubles, s.-sol sur jardin, 2 stat., 1 965\$/ms + élect. 750\$/sem. 819 908-9222

STE-BÉATRICE 1h15 Mt 4-19 jan
Petite maison de pierre en forêt. Paradis ski fond, centres à prox. 600\$ tout compris. 514 277-2856

SUTTON - 3 c.c. 13 min. du SKI.
Belle vue. Idéal sports d'hiver. Jan à avril. 450 923-2494

176
CHALET À LOUER

PETITE-RIVIÈRE ST-FRANÇOIS
10 min. Baie-St-Paul, 5 min. Massif 3 c.c., 2 1/2 s. de b., spa. Fin de sem/sem. 418 657-4566 soir

301
ŒUVRES D'ART

PEINTURE NISKA 1974
20" x 30" selon la cote du Guide Vallée 89. Négociable. Aussi autres artistes 819-475-3054

307
LIVRES ET DISQUES

"Librairie Bonheur d'Occasion" achète à domicile livres de qualité en tout genre. 514 914-2142 4487 de la Roche-Mt-Royal

356
ENCANS

ENCAN/LEVÉE DE FONDS AU PROFIT DE : LE CAMP DES BOIS.

VINS PRESTIGIEUX ET CHAMPAGNES PLUSIEURS TABLEAUX IMPORTANTS :
2 M.-A. Fortin, 2 Picasso, 1 acrylique de J.-P. Riopelle, 1 œuvre papier d'Andy Warhol
1 S. Guité, 1 Maurice Domingue, ainsi qu'une dizaine d'objets de convoitise.

MAISON DES ENCANS DE MONTRÉAL
5778, boul. St-Laurent (angle Bernard)
SAMEDI 20 décembre à 13h
Exposition et dégustation vin et fromage de 12h à 13h
WWW.INFOENCANS.COM
514 278-0827

401
POSTES CADRES ET PROFESSIONNELS

Responsable de l'administration TANGENTE
Danse contemporaine
3 ans d'expérience, bonne connaissance des OBNL et Simple Comptable. 35h/sem. 42 sem.
Entrée en fonctions 12 janvier 2009
Envoyez CV avant le 4 janvier à dena@tangente.qc.ca www.tangente.qc.ca

410
BUREAUX

ADJOINT ADMINISTRATIF À L'ACÉSP
Comptabilité, service aux étudiants, infographie, 20-30h/sem., de jour, 13-155h. Envoyer CV et lettre de présentation à president-acesp@polymtl.ca avant le 5 janvier. Pour plus d'info : www.acesp.qc.ca.

435
RESTAURANTS ET HÔTELLERIE

MANOIR HOVEY
Une auberge et restaurant Représentatif et Chateaux à North Hatley est à la recherche de :
Maître d'hôtel : Personne dynamique avec des compétences relationnelles excellentes, capable de gérer une équipe expérimentée de sommeliers, chefs de rang et commis, dans notre salle à manger de 85 sièges. Excellente rémunération pour un poste permanent à temps plein. Expérience dans des restaurants et hôtels haut de gamme est exigée. Formation en sommelier un atout.
Chef de Rang : Poste permanent à temps plein dans notre salle à manger réputée. Rémunération et conditions de travail excellentes.
Cuisinier professionnel : Poste permanent pour travailler avec une équipe culinaire lauréate. Salaire et conditions de travail excellentes.
Coursier : Jason@manoirhovey.com
Tél. : 819 842-2702 ext. 201 Téléc. : 819 842-1601 www.manoirhovey.com

356
ENCANS

INDEX DES DÉCÈS

Constantineau, Thérèse, Outremont
Matte, Gérard
Montpetit, Camille, Montréal
Saltaris, Anastasios, Montréal (Tasso)

Constantineau, Thérèse 1909-2008
C'est avec tristesse que nous vous annonçons le décès de madame Thérèse Constantineau, épouse de feu Marc Leroux, le 15 décembre 2008. Elle laisse dans le deuil sa fille Francine Leroux (feu Yves Bérubé), ses petites-filles Sylvie et Dominique (Jean David), ses arrière-petits-enfants Camille et Maximilien, son beau-frère Florian Leroux, ainsi que de nombreux neveux et nièces, parents et amis. La famille recevra les condoléances le lundi 22 décembre de 9h30 à 11 heures au salon:
Alfred Dallaire
MEMORIA
1111, ave. Laurier O., Outremont
www.memoria.ca 514 277-7778

Les funérailles seront célébrées en l'église St-Viateur lundi à 11 heures.
Au lieu de fleurs, des dons à Ma Maison St-Joseph, Petites sœurs des pauvres, 5605, Beaubien Est, Montréal Qc H1T 1X4 ou à Moisson Montréal, 6880 chemin de la Côte-de-Liesse, Montréal Qc H4T 2A1, seraient appréciés.
La famille désire remercier chaleureusement le personnel de la Résidence L'Eden ainsi que madame Cécile Collin pour leurs bons soins.

AVIS DE DÉCÈS

Montpetit, Camille 1941-2008

La famille a le regret de vous annoncer le décès de Camille Montpetit, survenu le lundi 15 décembre 2008, à l'âge de 67 ans. Camille était un grand coopérateur très engagé dans le mouvement Desjardins et était connu dans le quartier Villerey pour sa grande implication sociale de même que pour son dévouement dans plusieurs fondations. Il venait tout juste de célébrer son 30^e anniversaire de mariage avec sa tendre épouse Hélène Bernard.

Outre son épouse, il laisse dans le deuil ses enfants Josée et Bernard (Caroline), son frère Jean-Guy (Laure), ses beaux-frères et belles-sœurs, neveux et nièces et de nombreux autres parents et amis.

La famille vous accueillera à :

MAGNUS POIRIER
Complexe Pie-IX
10300, boul. Pie-IX
Montréal-Nord
T: 514 727-2847
www.magnuspoirier.com

dimanche et lundi, les 21 et 22 décembre 2008, de 14 à 17 heures et de 19 à 22 heures, de même que le mardi à compter de 12 heures (midi). Les funérailles seront célébrées le mardi 23 décembre 2008, à 14 heures, en l'église Ste-Thérèse-de-l'Enfant-Jésus. Toute marque de sympathie peut se traduire par un don à la Fondation de l'Institut de cardiologie de Montréal.

Anastasios (Tasso) Saltaris 1940-2008

Le 14 décembre 2008, après toutes les années passées à écouter, discuter, et réfléchir avec tous ceux et celles qui ont enrichi sa vie, Tasso a quitté notre monde, et sa table du Symposium.

Il laisse derrière lui sa famille, sa femme Marie-José, sa fille Christina, son gendre Pierre-Majorique, et ses précieux petits-enfants, Sophia et Christophe. Il laisse également sa famille et ses amis en Grèce, son pays qu'il aimait tant et qu'il a fait aimer à tant de gens, ainsi que tous ses collaborateurs et ses amis du restaurant.

Nous tenons à remercier le personnel médical et infirmier de l'Hôpital Notre-Dame, ainsi que Rachelle pour sa bienveillance et sa présence réconfortante.

Un service religieux grec orthodoxe se tiendra à la Chapelle de la Résurrection, le lundi 22 décembre à 11h, au 4601 Ch. De la Côte des Neiges. Par la suite, nous nous retrouverons au Restaurant Symposium, au 3829 St-Denis, de 13h30 à 19h pour lui rendre un dernier hommage.

Au lieu de fleurs, prière d'envoyer vos dons à la Société canadienne du cancer. Direction :

Alfred Dallaire
MEMORIA
www.memoria.ca 514 277-7778

Matte, Gérard 1915-2008

C'est avec regret que nous vous annonçons le décès de Gérard Matte, des suites d'une hémorragie cérébrale, le 18 décembre 2008, à l'hôpital d'Ottawa, campus Civic. Époux bien-aimé de feu Rosa Léger, il laisse dans le deuil ses enfants : Jean-Pierre (Danielle Lacombe), Michel (Monique Piché), Lorraine et Louise et ses petits-enfants : Xavier, Camille, Caroline et Hugo, ainsi que ses belles-sœurs, son beau-frère et ses amis.

La famille remercie le Dr J. Sinclair et son équipe de l'aire d'observation en neurosciences de l'Hôpital Civic d'Ottawa pour leurs soins dévoués et vous prie de témoigner votre sympathie par un don à cet hôpital, au lieu de fleurs.

La famille accueillera parents et amis à l'église Saint-Thomas-d'Aquin, 1244 Place Kilborn, à Ottawa, juste avant la cérémonie liturgique qui aura lieu le samedi 3 janvier 2009 à 13 h 30. L'inhumation des cendres aura lieu au cimetière Notre-Dame d'Ottawa à une date ultérieure. Les arrangements funéraires ont été confiés à :

Salon funéraire Kelly Funeral Home
(613-731-1255)

Sudoku par Fabien Savary

			1		6			
9	6			4				7
2		1						
	9	6			3		1	
			1					5
								8
				4				6
	3	8			6	4		2
								7
7				9				8

Niveau de difficulté : MOYEN 1046

Placez un chiffre de 1 à 9 dans chaque case vide. Chaque ligne, chaque colonne et chaque boîte 3x3 délimitée par un trait plus épais doivent contenir tous les chiffres de 1 à 9. Chaque chiffre apparaît donc une seule fois dans une ligne, dans une colonne et dans une boîte 3x3.

Solution du dernier numéro

1	9	4	6	7	5	8	2	3
5	2	3	8	9	4	1	7	6
6	8	7	3	1	2	4	9	5
3	6	9	1	4	7	2	5	8
7	1	2	5	8	6	9	3	4
8	4	5	9	2	3	6	1	7
9	3	1	4	5	8	7	6	2
4	7	6	2	3	9	5	8	1
2	5	8	7	6	1	3	4	9

1045

SUDOKU : le logiciel
10 000 sudokus inédits de 4 niveaux de difficulté par notre expert Fabien Savary
En exclusivité sur le site des Mordus
www.les-mordus.com

Donnez. On peut faire plus encore.

Centraide
1000 Mont-Royal

Pour publication section décès
necrologie@memorial.com
2190, rue Mont-Royal Est
Montréal (Québec) H3H 1K3
(514) 555-1149
Télécopieur : (514) 515-7999

memorial
Tous les jours de 10 h 30 à 18 h 30
www.memorial.com

CULTURE

FRANCE

Les héritiers de Victor Hugo perdent contre l'auteur de la suite des *Misérables*

Paris — Les héritiers de Victor Hugo ont perdu hier leur procès contre l'auteur de deux livres présentés comme une suite au roman *Les Misérables*, la Cour d'appel de Paris ayant estimé que les ouvrages ne portaient pas atteinte à l'intégrité de l'œuvre initiale, tombée dans le domaine public, ou au droit moral de son auteur.

Les héritiers de Victor Hugo avaient déposé en 2001 une plainte contre François Cérésa, qui avait inventé une suite à l'œuvre phare de leur aïeul sous les titres *Cosette* ou *Le Temps des illusions* et *Marius* ou *le Fugitif*, édités chez Plon.

Un premier arrêt de la Cour d'appel de Paris du 31 mars 2004 avait donné raison aux plaignants, jugeant «qu'aucune suite ne pouvait être donnée à une œuvre telle que *Les Misérables* sans porter atteinte au droit moral de Victor Hugo». Elle

avait qualifié l'œuvre de «véritable monument de la littérature mondiale [...] et non pas un simple roman en ce qu'elle procédait d'une démarche philosophique et politique».

Des arguments qualifiés d'«inopérants» le 30 janvier 2007 par la Cour de cassation, qui avait cassé cet arrêt et souligné que la Cour d'appel n'avait pas à juger «le mérite de l'œuvre ou son caractère achevé», mais qu'elle devait constater si les œuvres contestées avaient «altéré l'œuvre de Victor Hugo» ou fait naître «une confusion sur leur paternité».

Différemment composée, la Cour d'appel a donc jugé hier qu'un «auteur ne peut, en se fondant sur les attributs du droit moral qui n'est pas un droit absolu, interdire que son œuvre fasse l'objet de toute adaptation et spécialement de toute suite du même genre». Et

ses héritiers encore moins.

Elle a rappelé que «la liberté de création confère à tout un chacun la faculté de s'essayer à concevoir et à formaliser une suite, une fois l'œuvre tombée dans le domaine public». Sous réserve que l'auteur de la suite soit «fidèle à l'œuvre dont il se réclame, d'en respecter l'esprit, ce qui n'exclut pas pour autant une certaine liberté d'expression et de conception».

Si la Cour n'a pas souhaité faire une «analyse littéraire», elle a cependant conclu qu'on «ne peut faire grief» à François Cérésa «de ne pas avoir respecté la construction savante de l'œuvre première qui joue sur plusieurs registres par des digressions philosophiques et historiques». Elle estime aussi que l'auteur est «libre de faire évoluer dans des situations nouvelles les personnages qu'il ramène».

La Cour a enfin considéré que «la présentation de la maquette de la

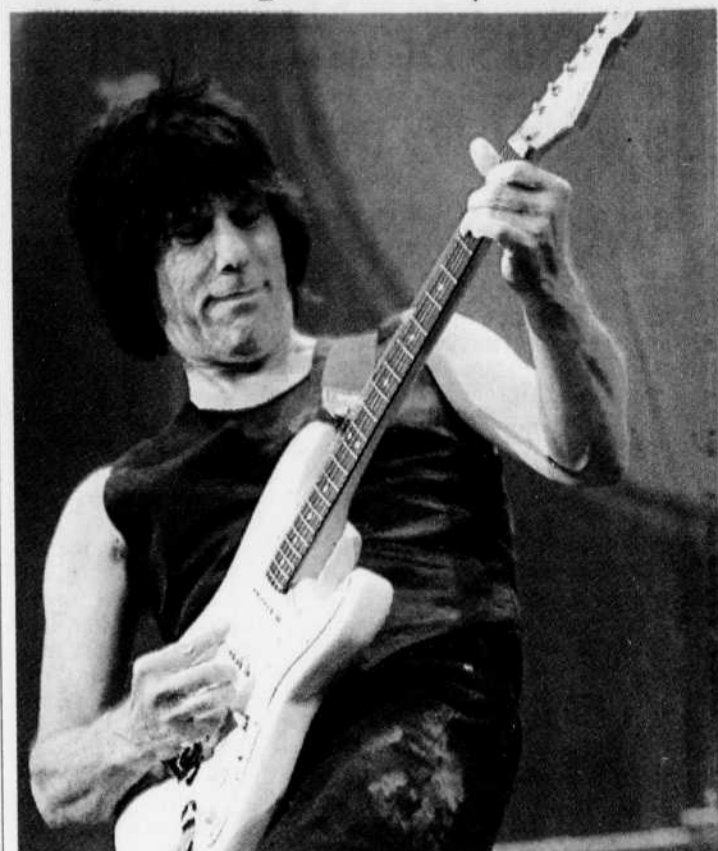
première et de la dernière de couverture des ouvrages *Marius* et *Cosette* ne peut générer un quelconque risque de confusion dans l'esprit du lecteur non averti sur l'auteur de ces suites».

Au nom du droit moral, la famille Hugo réclamait, en 2001, 4,5 millions de FF (1,17 million \$CAN) de dommages et intérêts à François Cérésa et l'interdiction de ses livres. Depuis, elle ne demande plus qu'un euro symbolique de dommages et intérêts et a abandonné l'idée de faire interdire les ouvrages.

Dans son premier roman, François Cérésa a redonné vie au personnage de l'inspecteur Javert, désormais sur la voie de la rédemption. La famille Hugo avait déposé une «contrefaçon purement commerciale», portant «atteinte à l'intégrité de l'œuvre».

Associated Press

En grande première, Jeff Beck



FRANCO GRECO AGENCE FRANCE-PRESSE

LA LÉGENDE britannique Jeff Beck sera de la 30^e édition du Festival international de jazz de Montréal qui se tiendra cet été. Il s'agira du premier concert en sol montréalais du guitariste anglais. Jeff Beck a amorcé sa carrière dans les années 1960. En 1965, il succédait à Eric Clapton au sein du groupe les Yardbirds, qui comptait notamment dans ses rangs Jimmy Page. Il a ensuite formé le Jeff Beck Group, qui comptait sur la voix de Rod Stewart. Parmi ses albums marquants, citons *Blow by Blow* et *Wired*. Son dernier album, *Performing this Week... Live at Ronnie Scott's*, qui a été enregistré devant public, est paru plus tôt cette année. Le spectacle aura lieu le 6 juillet à la salle Wilfrid-Pelletier de la Place des Arts. Les billets sont mis en vente aujourd'hui à midi.

E N B R E F

Nouvelle tactique contre le téléchargement illégal

Los Angeles — Un groupe représentant l'industrie américaine de la musique a indiqué hier qu'il cessera de poursuivre ceux qui partagent sur Internet des chansons protégées par le droit d'auteur. La Recording In-

dustry Association of America travaillera désormais avec les fournisseurs de services Internet pour couper l'accès aux contrevenants qui piratent fréquemment de la musique. Cette décision mettra fin à une initiative controversée qui a permis à l'industrie de poursuivre depuis 2003 plus de 30 000 personnes qui transféraient des chansons sur Internet.

L'association a affirmé hier que ses nouveaux efforts avec plusieurs fournisseurs de services Internet américains représenteront un élément dis-

suasif significatif qui fera diminuer les infractions. Elle a également laissé savoir qu'elle n'abandonnait pas les poursuites déjà engagées. — AP

Berlinale: C'est pas moi, je le jure! a été sélectionné

Le plus récent long métrage de Philippe Falardeau, *C'est pas moi, je le jure!*, a été sélectionné au Festival

du film de Berlin. Le film sera présenté en compétition dans une section de la Berlinale réservée au cinéma jeunesse. Adapté du roman de Bruno Hébert, *C'est pas moi, je le jure!* avait été présenté en première au dernier festival de Toronto et dans plusieurs festivals internationaux (comme à Vienne ou La Havane), et sera projeté à Palm Springs, Santa Barbara et Göteborg. *C'est pas moi, je le jure!* figure au palmarès des 10 meilleurs films canadiens de 2008. — La Presse canadienne

LES PETITES ANNONCES

514.985.3322

1 800.363.0305

DEMEURES, AFFAIRES ET LIEUX PRIVILÉGIÉS

Charme & prestige

Je profite de l'occasion pour remercier tous mes clients, mes amis et ma famille qui ont fait de 2008 une année des plus formidables!

Que 2009 vous comble de bonne santé, de beaucoup de bonheur et de succès!

Bunny Berke

Agent immobilier affilié

Club Platine*, Temple de la Renommée Français • Anglais • Espagnol

Une adresse prestigieuse

(514) 933.6781

bunnyberke@yahoo.ca
www.bunnyberke.comRE/MAX Westmount inc.
1330, avenue Greene — Westmount, Québec (H3Z 2B1)
*2006, 2007, 2008

CHERS AMIS ET CLIENTS,

Nous vous souhaitons une année 2009 remplie de santé, de joie et de prospérité! Venez nous voir, nous vous recevrons avec plaisir à notre bureau à Ulverton, un des villages les plus pittoresques du Québec.

NICOLE GAUTIER ENR. 819 826-2348
Courtier immobilier agréé



CHARLEVOIX

LOCATION TOURISTIQUE ET CORPORATIVE
Nos résidences de tourisme vous offrent des intérieurs douillet, raffinés et luxueux dans des sites grandioses où floues et montagnes se côtoient majestueusement. Tout pour le bien-être et le plaisir des sens! De 2 à 27 personnes. Tarifs à partir de deux nuits.

www.imcha.com
418.435.6868 1.866.435.6868




Meilleurs vœux de bonheur à tous mes clients pour 2009
LOUISE GIMBERT 514 937-7924
www.lescourtiersducanal.com




NOUVEAU PROJET

Lofts résidentiels techno/industriels
À la jonction de Outremont et Ville Mont-Royal.
Tous les services, toutes les dimensions, tous les prix.
514-287-0707
www.loft.ca



Mon fils, James Morris,
notre collègue Francine Farand,
et notre secrétaire, Catherine Saucier
se joignent à moi pour vous souhaiter
un Joyeux Noël et une Bonne Année
pleine de moments heureux et de sérénité.



CHARLOTTE MICHAUD
514 272-1010
www.charlottemichaud.com
Groupe Sutton-Immobilier Inc.
Courtier immobilier agréé